

# choisir



revue culturelle  
n° 641 - mai 2013

## Mariage pour tous Les écueils

**Economie**  
La méthode Thatcher

**Bible**  
La malédiction du figuier

**Lettres**  
Laure Mi Hyun Croset



*Heureux ceux qui vont à la rencontre  
de ceux dont l'Eglise est loin :  
non-croyants, croyants d'autres traditions religieuses,  
pauvres et étrangers,  
hommes et femmes d'autres cultures.  
Heureux ceux qui acceptent d'aimer  
même ceux qui refusent de les aimer.*

*Heureux ceux qui acceptent d'exposer leurs idées  
tout en acceptant que les autres n'y adhèrent pas.  
Heureux ceux qui suscitent dans l'Eglise  
et la société des lieux et temps  
où chacun puisse être reconnu et prendre la parole.*

*Heureux ceux qui, sans craindre les épreuves,  
s'enracinent dans la durée et la patience,  
sans jamais se lasser de faire des petits pas  
pour rencontrer enfin les autres.  
Heureux ceux qui ont un souci de cohérence  
entre leur propre vie et le combat qu'ils mènent.*

*Heureux ceux qui s'en remettent à Dieu  
chaque jour dans la prière.  
Heureux ceux qui espèrent toujours :  
ils trouveront la route qui conduit  
au cœur des autres et de Dieu.*

**Jean-Charles Thomas**  
évêque émérite de Versailles



# choisir

n° 641 - mai 2013

Revue culturelle jésuite fondée en 1959

## Adresse

rue Jacques-Dalphin 18  
1227 Carouge (Genève)

## Administration et abonnements

Geneviève Rosset-Joye  
tél. 022 827 46 76  
administration@choisir.ch

## Direction

Albert Longchamp s.j.

## Rédaction

Lucienne Bittar, rédactrice en chef  
Céline Fossati, journaliste  
Stjepan Kusar, collaborateur

tél. 022 827 46 75

fax 022 827 46 70

redaction@choisir.ch

## Conseil de rédaction

Louis Christiaens s.j.  
Bruno Fuglistaller s.j.  
Joseph Hug s.j.  
Jean-Bernard Livio s.j.  
Luc Ruedin s.j.

## Mise en page et imprimerie

Imprimerie Fiorina  
rue du Scex 34 • 1950 Sion  
tél. 027 322 14 60

## Cedofo

Axelle Dos Ghali  
Stjepan Kusar

## Abonnements

1 an : FS 95.-

Etudiants, apprentis, AVS, AI : FS 65.-

CCP : 12-413-1 «choisir»

Pour l'étranger : FS 100.-

par avion : FS 105.-

Prix au numéro : FS 9.-

choisir = ISSN 0009-4994

Internet : [www.choisir.ch](http://www.choisir.ch)

## Illustrations

Couverture : P. Deliss/GODONG

p. 4 : Lucienne Bittar

p. 10 : Céline Fossati

p. 20 : P. Deliss/GODONG

p. 23 : Pierre Emonet

p. 31 : Bodega Films

Les titres et intertitres sont de la rédaction

# sommaire

<b>Editorial</b>	<b>2</b>
La morale, le droit et la loi <i>par Etienne Perrot</i>	
<b>Spiritualité</b>	<b>8</b>
Un dieu à mon image <i>par Pierre Emonet</i>	
<b>Bible</b>	<b>9</b>
La malédiction du figuier <i>par Ariel Álvarez Valdés</i>	
<b>Société</b>	<b>14</b>
Petit glossaire de la vie de couple <i>par Philippe Gardaz</i>	
<b>Eglises</b>	<b>17</b>
Couples homosexuels. Vers une bénédiction ? <i>par Denis Müller</i>	
<b>Eglise</b>	<b>22</b>
L'homosexualité, un chantier. <i>Une interview de Joël Pralong par Lucienne Bittar</i>	
<b>Economie</b>	<b>26</b>
La méthode Thatcher <i>par Etienne Perrot</i>	
<b>Cinéma</b>	<b>31</b>
Seuls dans la nature <i>par Patrick Bittar</i>	
<b>Théâtre</b>	<b>33</b>
Le baiser et la morsure <i>par Valérie Bory</i>	
<b>Lettres</b>	<b>34</b>
Le corps au creuset du récit. Laure Mi Hyun Croset <i>par Sylvain Thévoz</i>	
<b>Livres ouverts</b>	<b>37</b>
Sergio Regazzoni <i>par Albert Longchamp</i>	
<b>Livres ouverts</b>	<b>38</b>
Vie et pensée chrétiennes <i>par Michael Quinsky</i>	
<b>Livres ouverts</b>	<b>39</b>
Ermites du Milieu du Monde <i>par Renée Thélin</i>	
<b>Chronique</b>	<b>44</b>
Ménage de printemps <i>par Gladys Théodoloz</i>	

# La morale, le droit et la loi

*Le « mariage pour tous » pose question. Plus encore, il provoque débat et invectives. L'Église a donné de la voix, provoquant les sempiternelles récriminations de ceux qui lui reprochent de « se mêler de politique ». Mais comment ne le ferait-elle pas ? Comme disait le pape Pie XII, la politique n'est-elle pas le plus haut niveau de la charité ? L'être humain ne se réduit pas à ce qu'en saisissent les sciences et encore moins à ce qu'en connaissent les catégories administratives.*

*Cependant, l'intervention de l'Église dans les problèmes de société ne passe pas. Fruit de naissances de moins en moins subies et de plus en plus désirées, baigné dans une idéologie capitaliste qui fait de la liberté individuelle le cœur du système, trompé par une utopie qui lui fait croire qu'il naît de rien sinon de sa propre volonté, l'être humain de notre temps n'accepte plus consciemment les autorités morales autoproclamées. Alors quoi ? Prêcher dans le désert en se gargarisant de la suprême jouissance de ne pas être entendu ou d'attirer la moquerie, à la manière des prophètes ? Il y a mieux à faire : rappeler simplement trois principes libérateurs, issus de la tradition de l'Église.*

*Premier principe : ce qui est légal n'est pas toujours conforme au droit. La loi prescrit des normes auxquelles chacun est tenu d'obéir (saint Paul le rappelait aux chrétiens de Rome), mais encore faut-il que la loi soit fidèle au droit qui vise la justice sous ses multiples facettes. La tension entre le droit et la loi (entre le légitime et le légal, disent les gens savants) nourrit toute la vie politique. Tout le travail politique vise en effet à faire entrer le droit dans la loi. Non sans difficultés d'ailleurs, parlez-en aux défenseurs des droits humains. Deuxième principe : ce qui est conforme au droit n'est pas toujours moral. La morale désigne les règles générales et le rôle que la société impose à chacun. La tension entre la morale et le droit se lit à livre ouvert dans la succession des déclarations relatives aux droits humains, et les contestations ciblant chacune de ces formulations, qui se prétendent plus universelles les unes que les autres. Troisième*

principe : *ce qui est moral ne répond pas toujours à ma conscience individuelle. (Ecoutez saint Pierre devant le Sanhédrin.) Le primat de la conscience sur l'autorité, argumenté dès le XIII<sup>e</sup> siècle par saint Thomas d'Aquin et repris depuis lors par la tradition théologique, ne saurait faire oublier le rôle nécessaire de l'autorité pour bien vivre ensemble.*

*Ces trois principes peuvent résonner dans notre monde individualiste, car ils sont garants d'une liberté individuelle raisonnable. Qui les entendra s'en trouvera bien, car la liberté ne se conquiert ni en s'identifiant à l'autorité de la loi, ni en répétant, comme un perroquet bavard, les formulations transitoires du droit, ni en se coulant dans la morale ambiante. Choisir, avec ce que cela suppose de discernement, fait mentir la « loi de Campbell » qui veut que chacun « joue » la norme : on se satisfait d'appliquer la règle, celle sur laquelle on va être jugé, sans s'interroger sur son sens ou son utilité. Faire fonds sur la conscience interrogée par l'autorité conduit à rendre caducs les constats formalisés voici plus de cinquante ans par le psychologue Solomon Ash, et répétés à l'envi : nous préférons nous tromper avec tout le monde plutôt que d'affirmer notre personnalité. Pire encore, les tristes expériences élaborées par Stanley Milgram dans les années 60 montrent ce que le système nazi avait déjà prouvé : nous perdons toute sensibilité humaine lorsque nous sommes subjugués par les apparences de la science.*

*Ainsi ce numéro de choisir permet de comprendre que le libre engagement de deux êtres dans la fidélité pour la fécondité, où se vit le mystère du Dieu de Jésus-Christ (« toi en moi et moi en toi », dit l'Évangile - Jn 17,21) ne peut pas s'identifier au mariage célébré à la mairie, qui répond à une certaine morale de notre temps, dans un droit encore en quête de sa légalité.*

**Etienne Perrot s.j.**



■ Info

## Chili, le déclin des cathos

Le recensement national de la population chilienne de 2012 a révélé que 67,37 % des Chiliens sont catholiques, soit une diminution de 2,59 % par rapport à 2002. Pour le porte-parole de la Conférence épiscopale du pays, Jaime Coiro, cette diminution représente « un signal important qui nous invite à une introspection sincère afin de comprendre quels sont les points faibles dans la manière dont nous vivons notre foi et quels aspects nous devons renforcer ». Selon les statistiques officielles, ce déclin des catholiques s'est accompagné d'une légère augmentation du pourcentage de personnes professant la religion évangélique, mais surtout

Lire à ce sujet  
**Lucienne Bittar**,  
« Chili, eldorado  
menacé », in *choisir*,  
septembre 2012,  
pp. 24-27, ou sur  
[www.choisir.ch](http://www.choisir.ch),  
rubrique « société ».

Peinture murale  
à Valparaíso



d'une nette augmentation de ceux qui se déclarent sans religion (8,30 % en 2002, 11,58 % en 2012). (*fides/réd.*)

■ Info

## Palestine : moins de chrétiens

Selon les données recueillies par Hanna Issa, chrétien palestinien, secrétaire général du Comité islamo-chrétien pour la sauvegarde de Jérusalem et des Lieux Saints, le pourcentage de chrétiens en Palestine a été divisé par deux en treize ans, passant de 2 à 1 % entre 2000 et 2013. Par ailleurs, Jérusalem, qui en 1948 comptait 27 000 chrétiens, a vu leur nombre se réduire à quelque 5000. Cette diminution serait en grande partie due à l'émigration et à un taux de croissance démographique moins élevé que celui de la population musulmane.

Pour le Père Musallam, longtemps curé à Gaza et désormais responsable des rapports avec les communautés chrétiennes du Département des relations extérieures du Fatah, il faut affronter de manière sérieuse les facteurs politiques, économiques et sociaux qui favorisent le départ des chrétiens. « Ils quittent Gaza et d'autres zones parce que les conditions minimales d'une existence digne font défaut. A Jérusalem, beaucoup ont vendu leur maison à cause des offres alléchantes qu'ils ont reçues » qui leurs garantissent le transfert de la famille dans un pays occidental. (*fides/réd.*)

## ■ Info

**Musulmans en Papouasie**

La Papouasie-Nouvelle-Guinée représente la nouvelle frontière de l'expansion de l'islam en Océanie. L'islam a débarqué dans le pays il y a 35 ans. Ainsi que l'explique le Père Franco Zocca, missionnaire à Goroka et spécialiste de l'islam, les musulmans du territoire se réfèrent à un mouvement fondé en Inde à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, connu sous le nom d'Ahmadi. L'islam a été enregistré officiellement dans l'Etat en 1983. Depuis, des musulmans arrivés de l'étranger ont commencé le recrutement au niveau local. Le phénomène a connu une croissance exponentielle.

En 1986, les musulmans de Papouasie étaient 4, contre 756 en 2000 et 4000 aujourd'hui. Selon les responsables islamiques locaux, l'islam connaît une croissance rapide surtout dans la région des Hauts Plateaux, et en particulier dans la province de Simbu, rencontrant un succès manifeste auprès des populations mélanésiennes non converties par le passé à la foi chrétienne. Les responsables musulmans estiment que les pratiques islamiques sont plus compatibles que les pratiques chrétiennes avec les valeurs et les coutumes traditionnelles mélanésiennes, comme par exemple l'acceptation de la polygamie et de la suprématie de l'homme au sein de la famille.

Les jeunes musulmans reçoivent des bourses d'études leur permettant d'étudier à l'étranger, dans des écoles coraniques, en Arabie Saoudite, en Malaisie, en Indonésie ou aux îles Fidji. A leur retour, ils deviendront enseignants, chercheurs et juristes coraniques. (*fides/réd.*)

## ■ Interview

**Le potentiel du bio**

La campagne annuelle de la Fondation pour la coopération au développement Swissaid a pour titre *L'agriculture bio pour vaincre la faim*. Son journal, *Le Monde Swissaid* (Lausanne, n° 2, avril 2013), a publié une interview d'Urs Niggli, directeur de l'Institut de recherche de l'agriculture biologique (Frick, Argovie). Extraits.

*Le bio est à la mode, mais ne représente en Suisse que 6% de parts de marché. Pourquoi ne s'impose-t-il pas ?*  
« Dans la mesure où il exige beaucoup de connaissances, le bio ne convient qu'à des paysans expérimentés. L'agriculture conventionnelle, en revanche, est plus simple : on utilise des pesticides contre les insectes nuisibles et de l'engrais pour fertiliser les sols. Inutile de disposer de connaissances sur la fertilité des sols, les organismes auxiliaires, la rotation culturale ou l'emploi techniquement complexe des produits phytosanitaires biologiques. (...) »

*Chez nous, le bio est considéré comme un luxe. Quel intérêt peut-il présenter pour les pays en développement ?*

« De par son caractère abordable, le bio permet aux familles de petits paysans pauvres du tiers monde d'être indépendantes. Avec l'agriculture biologique, finis les produits coûteux comme les pesticides, les fertilisants et les semences transgéniques. Les familles améliorent leurs revenus avec les moyens dont elles disposent et grâce à des connaissances pointues : il suffit d'une rotation culturale adaptée et des cultures mixtes intelligentes pour accroître la fertilité des sols. Les nuisibles sont réduits grâce au recours ciblé à des

Voir à propos  
du mariage  
homosexuel,  
les pp. 14 à 25  
de ce numéro.

organismes auxiliaires. Les engrais sont produits à partir des résidus de récolte, des déchets ménagers et du fumier de vache ou de chèvre. Le bio a un immense potentiel dans les pays en développement. »

*Comment la recherche en agriculture biologique est-elle financée ?*

« Bien trop peu, hélas. A l'échelle mondiale, 51 milliards de dollars sont déboursés pour la recherche agricole, dont 55 % par les industries agrochimique et semencière et 45 % par les pouvoirs publics. Seuls ces derniers investissent dans l'agriculture biologique. Mais selon les estimations les plus optimistes, leur contribution ne représente que quatre pour mille au maximum, soit moins de 100 millions de dollars. Dans ce domaine, la Suisse peut être fière : elle investit entre 5 et 10 % des fonds dans la recherche en agriculture biologique. »

---

■ Info

### Initiative anti-avortement

Un comité regroupé autour d'Heinz Hürzeler, président de la section glaronnaise de l'association *Oui à la vie*, a déposé le 26 février 2013 une initiative populaire contre l'avortement. Intitulée *Protéger la vie pour remédier à la perte de milliards*, son principal argument est d'ordre économique. Pour le comité, les avortements sont néfastes pour l'économie suisse car ils réduisent le PIB et la consommation. Les quelques 100 000 enfants non nés en Suisse depuis une dizaine d'années auraient représenté un apport de l'ordre de 333 milliards de francs. (apic/réd.)

---

■ Info

### Mariages homosexuels

Vingt-sept ans après avoir décriminalisé l'homosexualité, le parlement néo-zélandais a avalisé, le 17 avril dernier, une loi légalisant le mariage entre personnes de même sexe. Le texte a été accepté à une large majorité de 77 contre 44. « Dans notre société, la signification du mariage est universelle », a déclaré Louisa Wal, la députée homosexuelle du Labour party à l'origine du projet de loi. « C'est une déclaration d'amour et d'engagement envers une personne avec laquelle nous entretenons une relation particulière. »

Les évêques catholiques de Nouvelle-Zélande se sont déclarés, pour leur part, attristés par cette décision. « Nous trouvons bizarre de discréditer ainsi une conception du mariage qui trouve son origine dans la nature humaine et qui est commune à toutes les cultures », a déclaré l'archevêque John Dew, président de la Conférence des évêques.

La Nouvelle-Zélande devient le quatorzième Etat du monde à légaliser le mariage homosexuel, et le premier de la zone Asie-Pacifique. Il a été suivi par la France, le 23 avril dernier. Les pays initiateurs sont les Pays-Bas (2001) et la Belgique (2003), suivis du Canada et de l'Espagne en 2005, de l'Afrique du Sud (2006), de la Suède et de la Norvège en 2009, du Portugal, de l'Argentine et de l'Islande en 2010, du Mexique et du Brésil (certains Etats seulement), ainsi que du Danemark l'an passé.

(apic/réd.)

---

 ■ Info
 

---

## Justice et Paix

Invité à parler de la paix dans le cadre du festival Uni-phonies à l'Université de Fribourg, M<sup>gr</sup> Charles Morerod, évêque du diocèse de Lausanne, Genève et Fribourg, a insisté sur le lien intrinsèque entre la vérité, la liberté, la justice et la paix. Il a construit sa réflexion à partir des messages de Benoît XVI pour la Journée mondiale de la paix, célébrée chaque 1<sup>er</sup> janvier par l'Eglise.

De toute évidence, la paix est une aspiration qui se trouve dans le cœur de chaque homme, mais celui-ci n'est pas capable de la réaliser uniquement par ses propres forces. Il doit respecter la « grammaire de la création », selon la formule de Benoît XVI. Il ne s'agit pas de directives extérieures contraignant la liberté humaine, mais d'un appel à réaliser le projet divin, a précisé M<sup>gr</sup> Morerod.

Le droit à la vie et la liberté sont les deux piliers de cet ordre voulu par Dieu. Les atteintes à la vie et à la liberté sont des attentats contre la paix. Dans ce même sens, la paix ne peut s'accommoder des inégalités entre personnes dans l'accès aux biens essentiels tels que la nourriture, l'eau, le logement ou la santé. Construire la paix au plan social exige donc de lutter de manière efficace contre la pauvreté. Et sortir de la pauvreté implique aussi d'affronter des obstacles culturels, c'est-à-dire de changer les mentalités.

(apic/réd.)

---

 ■ Info
 

---

## Pauvreté : des progrès

Selon les données de la Banque mondiale, la part de la population mondiale vivant dans des conditions d'extrême pauvreté a diminué ces 30 dernières années, passant de 42 % à 19 %. Mais 1,3 milliards de personnes vivent encore avec moins de 1,25 USD par jour et plus de la moitié d'entre eux se trouvent en Chine, en Inde et au Brésil. (fides/réd.)

---

 ■ Info
 

---

## Corée du sud : Eglise inquiète

Les évêques sud-coréens sont inquiets des provocations guerrières du leader nord-coréen Kim Jong-Un. « Le peuple sud-coréen est habitué aux provocations du Nord. Mais cette fois, le degré de provocation est très élevé. Certains pensent qu'il existe vraiment la possibilité d'une nouvelle guerre », a affirmé M<sup>gr</sup> Peter Kang, président de la Conférence épiscopale de Corée.

Pour l'évêque, l'escalade est due à la grave situation économique de la Corée du Nord. « Des millions de personnes souffrent de la faim et le peuple est soumis à l'oppression. Le jeune président Kim et les responsables militaires ont besoin, dans ce contexte, de trouver un ennemi extérieur et de présenter aux yeux de la population éreintée un danger imminent. » Et de rappeler que le 60<sup>e</sup> anniversaire de l'armistice entre les deux Corées aura lieu cette année. L'occasion, pour M<sup>gr</sup> Kang, de faire un pas en direction d'un véritable traité de paix. (apic/réd.)

# Un dieu à mon image

*Je suis toujours frappé par les personnes qui rejettent Dieu. Des personnes généreuses, intelligentes, ouvertes, qui ont reçu une éducation chrétienne, qui ont même milité dans des mouvements religieux, et qui éprouvent un beau jour le besoin de s'affranchir de Dieu. Conscientes de leur liberté et de son inviolabilité, elles ne peuvent plus accepter l'œil impitoyable qui les poursuit jusque dans la tombe. Elles ne cherchent pas à justifier une vie débri-dée, mais dans un sursaut de santé, elles congédient un intrus qui, de tout son poids, handicape leur désir de vivre.*

*Ces hommes, ces femmes ne conçoivent Dieu que comme une menace : il est celui qui exige, qui prend, qui gronde et qui juge. Face à ses exigences, seule compte l'observance des lois et des règlements dont il est le suprême gardien : « Il faut ! Tu dois ! » Un tel dieu est un joug insupportable ! En lui tournant le dos, ces hommes et ces femmes ne font que sauver ce que le Créateur a mis de plus précieux en eux : leur dignité, leur conscience, la capacité de choisir librement leur destin. Echec d'une éducation, d'une catéchèse ou simple projection d'un inconscient laissé en friche ? Allez savoir !*

*Ce big brother n'a rien à voir avec le Dieu incarné par Jésus le Messie : « Dieu a tant aimé le monde qu'il a donné son Fils unique » (Jn 3,16). Dieu n'est que don, ouverture, pure gratuité ; il ne prend ni ne réclame, il offre et donne, tout, jusqu'à sa propre vie,*

*comme le montre le Christ. Voulant proposer une définition d'un Dieu invisible, saint Jean ne trouve qu'un seul mot : « Dieu est amour » (1 Jn 4,8). Se libérer d'un dieu de colère pour accepter un Dieu qui n'est que don, tel est le défi de la foi.*

*Une anecdote du cardinal Basil Hume me revient en mémoire. Elle m'a été rapportée par un témoin direct. Au cours d'une rencontre avec ses prêtres, l'archevêque de Westminster leur confiait : « Quand j'étais petit, me trouvant seul à la maison, j'ai été tenté de prendre des pommes. Elles étaient là, belles et appétissantes, et il n'y avait personne pour me voir. Et puis, je me suis dit : "Dieu te voit. Tu ne dois pas le faire." Et je ne l'ai pas fait. Pardon, mon Dieu, pour cette pensée ! J'ai mis 70 ans pour comprendre un Dieu qui aurait pu me dire : "Mais, petit, prends-en donc deux". »*

*Le philosophe persifleur n'avait pas si tort quand il disait que si Dieu avait créé l'homme à son image, celui-ci le lui avait bien rendu.*

**Pierre Emonet s.j.**

# La malédiction du figuier

●●● **Ariel Álvarez Valdés**, *Santiago del Estero (Argentine)*  
*Bibliste, président fondateur*  
*de la Fondation pour le dialogue entre science et foi*

Saint Marc (11,12-26) raconte qu'un matin, Jésus sortit du village de Béthanie avec ses disciples et que, peu après, il eut faim. Voyant de loin un figuier, il s'en approcha, pensant y trouver des fruits, mais l'arbre n'en portait pas « car ce n'était pas le temps des figues ». Alors Jésus le maudit en disant : « Que jamais plus personne ne mange de tes fruits ! » Et il poursuivit sa route vers le Temple de Jérusalem en compagnie de ses disciples. Le lendemain, quand ils repassèrent au même endroit, ses disciples constatèrent avec stupéfaction que le figuier s'était desséché jusqu'aux racines.

Cet épisode a toujours attiré l'attention des lecteurs de la Bible qui se demandent comment Jésus, le maître plein de bonté et de miséricorde, a pu, dans un accès de colère, détruire un figuier inoffensif pour la simple raison qu'il ne portait pas de fruits !

## Tentatives d'amélioration

Saint Matthieu, déjà, s'est senti perplexé face à cet épisode et a essayé d'en adoucir certains aspects dans son propre évangile, écrit dix ans plus tard sur la base de l'œuvre de Marc (Mt 21,18-22). Ainsi, il omet de noter qu'au moment où Jésus s'est approché du figuier, « ce n'était pas le temps des

figues », afin que son attitude ne paraisse pas aussi absurde. Ensuite, il modifie la malédiction. Au lieu de dire : « Que jamais plus personne ne mange de tes fruits ! », il écrit : « Jamais plus tu ne porteras de fruits. » Ainsi la malédiction retombe sur le figuier et non sur les personnes. Il dit encore que le figuier sécha à l'instant même, et non le jour suivant, et il omet le fait que l'arbre se dessécha « jusqu'aux racines ». (Comment d'ailleurs les disciples auraient-ils pu s'en rendre compte ? Aurait-ils détéré l'arbre pour s'en assurer ?) Pourtant, malgré ces améliorations, Matthieu n'a pas pu empêcher que ce récit continue à troubler les lecteurs.

Luc, pour sa part, a trouvé ce récit si dur qu'il l'a tout bonnement supprimé. Il a préféré le remplacer par un autre qui, bien que semblable, a un sens très différent : la parabole du figuier stérile. C'est l'histoire d'un homme qui, ayant planté dans sa vigne un figuier qui ne lui donne pas de fruits, décide de l'arracher ; mais le vigneron lui conseille de prendre patience et d'attendre encore un peu dans l'espoir que, si on lui prodigue certains soins, l'arbre puisse à nouveau porter du fruit (Lc 13,6-9). Luc a donc remplacé le récit négatif de Marc par une histoire positive et porteuse d'espérance.

*Le miracle le plus étrange que Jésus ait accompli dans sa vie fut celui par lequel il maudit un figuier, qui se dessécha. C'est le seul miracle « destructeur » de Jésus. Le seul qu'il ait accompli à Jérusalem. Le seul qui ait mis un jour à se réaliser et qui soit incompréhensible du point de vue historique. Ce récit s'est avéré si dérangeant que l'Eglise ne le lit jamais au cours de la messe du dimanche. Quel est le sens de ce geste apparemment absurde ?*

Saint Jean, enfin, a éliminé de son évangile toute mention soit de la malédiction, soit de la parabole du figuier. Chacun des évangélistes a donc tenté de se débrouiller au mieux avec la tradition de cet épisode problématique.

## Chambre avec petit déjeuner

Aujourd'hui encore, de nombreux auteurs déconcertés cherchent à comprendre le sens de ce passage. Le professeur Steve Wells, par exemple, tourne Jésus en ridicule : « Il a tué un figuier qui ne portait pas de fruits uniquement pour montrer au monde combien Dieu déteste les figes », écrit-il.<sup>1</sup>



Et l'écrivain Louis Cable commente le passage en ces mots : « Maudire un figuier parce qu'il n'a pas de fruits en mars, c'est comme insulter un chien parce qu'il ne sait pas l'anglais. »

La première question à se poser face à cet événement est celle de son historicité. Comment Jésus pouvait-il avoir faim ce matin-là, alors qu'il venait de passer la nuit à Béthanie où on lui avait sans doute offert un bon petit-déjeuner, comme c'est l'usage dans l'hospitalité orientale ?

Deuxièmement, puisque ce n'était pas la saison des figes, comment pouvait-il prétendre que l'arbre avait transgressé les lois de la nature ? Pour le justifier, certains disent que Jésus étant charpentier, il ne comprenait pas grand-chose aux figuiers. Mais ce n'est pas le cas. Au cours de sa dernière prédication, il a précisément usé de l'image de cet arbre : « Comprenez cette comparaison empruntée au figuier : dès que ses rameaux deviennent tendres et que poussent ses feuilles, vous reconnaissez que l'été est proche » (Mc 13,28), ce qui montre qu'il connaissait suffisamment les figuiers arrivés à maturité et les saisons. Une telle attitude à l'égard de ce malheureux arbre semble donc inexplicable.

Troisièmement, les miracles de Jésus avaient toujours pour but de soutenir les autres. Dans ce cas, en voyant le figuier sans fruits, il aurait dû l'aider à porter des fruits et non le maudire pour qu'il se dessèche ! A cela s'ajoute la difficulté, déjà soulignée, induite par l'affirmation impossible à vérifier pour les disciples que l'arbre sécha « jusqu'aux racines ».

1 • *The Skeptic's Annotated Bible*, SAB Books 2013, 1632 p.

La majorité des biblistes actuels sont donc d'avis qu'il ne s'agit pas d'un épisode réellement vécu par Jésus, mais d'une création littéraire dont le but est de transmettre un enseignement religieux, une idée théologique visant à faire réfléchir les lecteurs.

## A la recherche d'une idée

Il nous faut, dès lors, découvrir ce que Marc a voulu dire par ce récit. Il existe trois propositions. Pour certains, l'évangéliste a voulu laisser un enseignement sur l'aspect humain de Jésus. Il désirait montrer que, bien que Fils de Dieu, Jésus éprouvait les mêmes besoins et les mêmes manques que n'importe quel être humain. Mais cette explication est difficile à admettre car l'accent chez Marc est mis sur la malédiction du figuier et non sur la faim de Jésus. D'ailleurs, le jour suivant, les disciples parlent encore de ce qui est arrivé à l'arbre et non de la faim de leur maître.

D'autres avancent que Marc a voulu donner un enseignement moral, à savoir que le chrétien doit toujours être prêt à porter du fruit, parce que Jésus peut passer à tout moment dans notre vie et en demander : qui ne vit pas pour donner du fruit est comme un arbre sec et maudit qui a négligé sa mission. Cette interprétation spirituelle, qui est celle de la majorité des lecteurs de la Bible, n'est cependant pas plus admissible que la précédente, car le figuier et ses fruits n'apparaissent nulle part dans le Nouveau Testament comme image ou symbole désignant les chrétiens.

Une troisième explication soutient que le figuier symbolise le peuple d'Israël. En effet, la métaphore du figuier s'applique dans la Bible au peuple de Dieu dès les temps les plus anciens. Le pro-

phète Osée, par exemple, appelle les Israélites « un fruit précoce sur un figuier » (Os 9,10) ; Esaïe les nomme « une figue précoce, mûrie avant l'été » (Es 28,4) ; Jérémie les compare à une corbeille de figues mûres (Jr 24,1-10) ; et le Cantique des Cantiques compare l'aimée à un figuier fécond aux fruits mûrs (Ct 2,13).

Pourquoi ces métaphores ? Peut-être parce que, comme l'affirme l'historien juif Flavius Josèphe, le figuier était en Galilée l'arbre le plus fertile. Il parvenait à donner des fruits pendant dix mois de l'année ! Autant dire pratiquement tout le temps. Sa fertilité était telle que le Talmud dit : « Ainsi, de même que toutes les fois que l'on va chercher des figues, on les trouve, toutes les fois qu'on recherche la sagesse dans la Parole de Dieu, on la trouve. » Comme les Juifs se considéraient comme un peuple fertile en bonnes œuvres, ils se comparaient volontiers aux figuiers. En d'autres termes, la malédiction du figuier implique en réalité une condamnation ou un reproche adressé au peuple d'Israël.

## Pour dire l'impensable

Mais Marc voulait-il vraiment disqualifier par ce récit l'ensemble du peuple d'Israël ? Certainement pas. La narration se présente coupée en deux parties, entre lesquelles on trouve une autre scène, celle de la purification du Temple de Jérusalem par Jésus. La séquence est donc composée de trois sections : 1. Jésus ne trouve pas de figues et maudit le figuier (11,12-14) ; 2. il poursuit sa route vers le Temple et en expulse les vendeurs (11,15-19) ; 3. le jour suivant, il repasse près du figuier et vérifie qu'il a séché (11,20-26).

Cette structure permet à Marc d'introduire dans l'intervalle la visite de Jésus au Temple, où il a une altercation avec les prêtres et les scribes et où il leur reproche d'avoir fait de la maison de Dieu « une caverne de bandits ». Ainsi, le récit du figuier, de part et d'autre de l'incident du Temple, livre aux lecteurs un message clair : le figuier sans fruits et desséché représente l'institution religieuse, avec ses prêtres et ses ministres, dont la fonction est arrivée à son terme et qui est en train de disparaître avec la venue de Jésus.

Dans les communautés chrétiennes d'origine païenne où vivait Marc, le récit de l'incident dans le Temple circulait depuis longtemps car il avait coûté la vie à Jésus. On en parlait comme d'une discussion véhémement entre Jésus et les prêtres et ceux qui administraient le Temple, d'une dispute avec les vendeurs d'animaux, d'un débat avec les changeurs d'argent.

Cet épisode était problématique pour les premiers chrétiens. Ils se demandaient pourquoi la pureté du Temple avait une telle importance pour Jésus, alors même qu'il était venu pour les libérer des rites juifs : purifications (Mc 7,1-13), repos du sabbat (Mc 2,23-28), nourritures impures (Mc 7,19) et jeûnes (Mc 2,18-22). Désirait-il que le Temple fonctionne mieux ? Voulait-il améliorer la célébration de ses rites ? C'était pour eux un contresens.

Marc choisit alors de créer le récit de la malédiction du figuier pour exprimer clairement que la visite de Jésus au Temple ne vise pas sa purification, mais qu'elle est au contraire un acte de rejet. Jésus annonce la disparition prochaine du sanctuaire. La « stérilité » du figuier signifie que le Temple n'exerce plus une fonction effective. Et le fait que Jésus le fasse « sécher » signifie qu'avec sa venue, le Temple est destiné à disparaître.

Marc lui-même a confirmé que c'est là la signification du figuier desséché lorsque, plus loin dans son évangile, Jésus se met à parler de la destruction du Temple (Mc 13,2) au cours de sa dernière prédication et fait une comparaison avec un figuier (Mc 13,28-29). Pour Marc donc, le figuier et le Temple sont liés.

## Seul Dieu est éternel

Matthieu, pour sa part, a préféré donner à l'épisode du figuier un autre sens. Comme il écrivait pour une communauté d'origine juive, il ne voulait pas se montrer aussi dur à l'égard du Temple de Jérusalem. Il modifia le récit de Marc de façon à ce que les deux épisodes soient séparés : Jésus vit d'abord l'incident du Temple, puis, le jour suivant, il maudit l'arbre.

Quelle est alors la signification du dessèchement du figuier chez Matthieu ? Il ne s'agit plus d'un enseignement sur la fin du Temple, mais sur la puissance de la foi et de la prière (Mt 21,18-22). On comprend mieux ainsi les détails apparemment absurdes mentionnés plus haut. La faim de Jésus symbolise son anxiété : va-t-il trouver des fruits dans une institution qui ne satisfaisait plus la faim religieuse des Israélites ? Le « ce n'était pas la saison des figes » devient un propos ironique face à un organisme créé avec le droit d'avoir des saisons d'infertilité. Quant à l'aspect punitif du miracle, il indique que Jésus ne peut pas aider le Temple car celui-ci est déjà devenu stérile. Enfin, la remarque sur le figuier desséché « jusqu'aux racines » signifie que l'institution juive est viciée à la base et qu'il n'y a aucune solution. Or, s'il y avait bien quelque chose de solide et de durable pour les Juifs, c'était le Temple de Jérusalem ! Selon

la tradition, il était indestructible, parce que Dieu y habitait. C'est la raison pour laquelle il était devenu le centre de leurs espérances, de leur foi, de leurs rêves et de leur avenir. Il était le signe même de la présence de Dieu, et on pensait qu'il allait durer toujours.

Certes, saint Marc dit qu'un jour Jésus s'y est rendu, comme un autre pèlerin, pour la fête de la Pâque. Il s'agissait alors pour lui de l'édifice sacré, luxuriant comme un figuier couvert de milliers de feuilles, suscitant de loin la faim des marcheurs. Jésus avait ressenti la faim du Temple et avait voulu manger de ses fruits, mais l'institution religieuse n'en avait pas. Elle promettait, mais elle ne tenait pas. Elle suscitait la faim, mais elle ne pouvait pas la rassasier. Elle s'était occupée de ses propres feuilles, de sa beauté extérieure, de son prestige, mais elle n'offrait pas de nourriture à ceux qui passaient près d'elle.

Alors, Jésus prononça son jugement : « Ton temps est révolu, que personne ne mange plus de ton fruit. » Ces paroles mettaient fin à un culte national stérile et ouvraient la porte à un culte nouveau, capable de combler la faim du monde.

Ils sont nombreux, aujourd'hui, ceux qui, dans l'Église, s'accrochent à des institutions, des structures, des célébrations, des rites, des pratiques, des formes de dévotion, comme s'ils portaient en eux-mêmes une sacralité et devaient durer éternellement. L'Évangile nous enseigne qu'il faut apprendre à réviser les institutions ecclésiales et découvrir quelles sont celles qui donnent du fruit et celles qui n'en donnent pas. Si nous en trouvons une qui est stérile, sèche, décadente, il faut avoir le courage de la supprimer, même si elle semble très vénérable.

Dieu cherche à sauver les êtres humains de tous les temps. Il a constamment besoin d'organisations, de structures et de constructions nouvelles pour en faire découler la puissance transformative de son Évangile. Le reste peut disparaître sans problème. Il n'y a rien d'éternel dans ce monde, excepté Dieu. En témoigne le Temple, qui n'existe plus aujourd'hui à Jérusalem.

**A. Á. V.**

(traduction : Claire Chimelli)

## Sessions d'étude des langues bibliques

L'Atelier romand de langues bibliques (ARLB) organise, comme chaque année, une session d'étude du grec et de l'hébreu pour lire la Bible dans les langues d'origine.

*Cette session s'adresse à tous :  
débutants, progressants et avancés.*

### - Pour le grec :

du 25 au 28 juin 2013

Renseignements :

A.Lise Fink ☎ 024 454 11 88

### - Pour l'hébreu :

du 26 au 28 juin 2013

Renseignements :

Mauricette Bressoud ☎ 024 471 73 52

*Lieu et inscriptions :* Notre-Dame de la Route, Villars-sur Glâne (FR)

☎ 026 409 75 00 [www.ndroute.ch/fr](http://www.ndroute.ch/fr)  
secretariat@ndroute.ch

*Pour en savoir plus :*

[www.langues-bibliques.ch](http://www.langues-bibliques.ch)

# Petit glossaire de la vie de couple

●●● **Philippe Gardaz**, Lausanne  
Avocat, spécialiste du droit ecclésiastique

Choisir propose dans ce numéro deux articles, l'un d'un théologien protestant, l'autre d'un prêtre, sur les questions de l'homosexualité et du mariage pour tous (pp. 17-25). Avant d'entrer dans le vif du sujet, une petite récapitulation des règles helvétiques et religieuses en la matière paraît bienvenue. Car non seulement le paysage conjugal s'est complexifié (à côté du mariage, d'autres formes de conjugalité sont apparues), mais en plus le débat (ou plutôt les conflits !) qui agite nos voisins français, aux normes conjugales différentes, peut embrouiller les esprits.

## Les unions civiles

*Les fiançailles* sont passées de mode, mais demeurent toutefois présentes. C'est l'amorce d'un projet de mariage. Au plan juridique, c'est le contrat par lequel un homme et une femme manifestent leur intention de se marier. Mais ce contrat peut être rompu en tout temps, les fiancés pouvant alors exiger la restitution des présents qu'ils se sont faits et une réparation équitable d'un éventuel dommage.

*Le mariage civil* : c'est l'union de deux personnes physiques de sexes différents, célébrée devant l'officier d'état-civil. C'est un contrat de nature particulière, régi par des règles propres. Cette union a en principe un caractère durable et exclusif. Quel que soit le régime matrimonial (cf. infra), chaque conjoint contribue selon ses facultés à l'entretien de la famille. Le décès, l'annulation, le divorce ou la (rare) déclaration d'absence d'un conjoint mettent fin au mariage, le dissolvent.

*Le partenariat enregistré* est le statut de deux personnes de même sexe qui ont fait enregistrer officiellement leur partenariat auprès de l'officier d'état-civil, s'engageant ainsi à mener une vie de couple et à assumer les droits et devoirs découlant de ce statut. Ceux-ci sont semblables à ceux qu'assument des conjoints mariés, l'adoption et le recours à la procréation assistée étant

toutefois exclus. Lorsqu'un partenaire a des enfants, l'autre doit l'assister pour l'entretien et l'exercice de l'autorité parentale. Chaque partenaire dispose de ses biens qui ne sont pas l'objet d'un régime matrimonial (cf. infra). Les partenaires peuvent toutefois convenir du sort de leurs biens à la fin de leur partenariat. Ils peuvent notamment adopter les règles de liquidation du régime de la participation aux acquêts (cf. infra). Le partenariat enregistré peut être dissous par jugement, soit sur requête commune, soit sur requête d'un partenaire après un an de séparation.

*Le Pacte civil de solidarité (PACS)* concerne la France et il est semblable au partenariat enregistré suisse. Il est ouvert aux couples hétérosexuels et aux couples homosexuels, alors que le partenariat enregistré helvétique ne concerne que les couples homosexuels.

*Le concubinage* ou union libre ou ménage de fait ou union sans mariage est l'union de fait de deux personnes vivant en couple de façon stable et continue. On parle aussi de communauté de toit, de table et de lit. Au plan juridique, c'est un contrat pour lequel les règles de la société simple sont souvent bien adaptées.

## Les démariages civils

L'annulation du mariage civil est la dissolution d'un tel mariage, prononcée par un jugement à raison d'une cause légale : existence d'un mariage préexistant, incapacité de discernement de l'un des conjoints, existence d'un lien de parenté à un degré prohibé, absence de volonté de fonder une communauté conjugale et volonté d'éluder les règles sur le séjour des étrangers, erreur quant à la personne, tromperie volontaire quant aux qualités essentielles du conjoint, conclusion sous la menace d'un danger grave. Ces causes relèvent en majorité des vices de la volonté.

Le mariage civil affecté de l'un de ces vices n'est pas d'emblée nul, mais seulement annulable. Le jugement d'annulation n'est donc pas un constat de nullité, mais une décision qui dissout le mariage. Il en ira autrement pour les mariages forcés qui seront nuls.

*Le divorce* : c'est la dissolution d'un mariage valable, du vivant des conjoints. Il est prononcé par un jugement, soit sur requête commune des époux, soit sur requête de l'un d'eux lorsqu'ils ont vécu séparés pendant deux ans au moins. Si les conjoints ne l'ont pas fait par une convention soumise à ratification par le juge, le jugement règle les effets du divorce, en particulier le sort des enfants mineurs, l'éventuelle contribution à l'entretien d'un conjoint par l'autre, le sort de l'acquis ou des acquis de prévoyance professionnelle (LPP), etc. Le droit suisse du divorce fait abstraction de l'attitude des conjoints, de leur éventuelle faute. C'est un pan important du droit privé qui échappe au principe de responsabilité.

*La séparation* désigne habituellement la séparation de fait de deux conjoints qui vivent séparés, par exemple en vue de

divorcer. Mais, dans de rares cas, il y a séparation de corps, prononcée par jugement aux mêmes conditions que le divorce, lorsque les conjoints entendent vivre durablement séparés sans rompre le lien conjugal.

*Les mesures provisoires* sont prises par le juge pendant la procédure de divorce pour régler provisoirement, c'est-à-dire jusqu'au jugement de divorce, la situation des conjoints et des enfants : attribution du logement familial, garde des enfants, relations personnelles avec ceux-ci, contribution d'entretien.

*Les mesures protectrices de l'union conjugale* sont prononcées par le juge, sur requête d'un conjoint. Elles règlent la situation d'époux en conflit ou en difficultés, indépendamment d'une procédure de divorce.

## Le régime matrimonial

Il régit les biens des époux pendant le mariage. Parmi ces biens, il faut distinguer dans le régime légal, pour chaque époux, ses acquêts et ses biens propres. *Les acquêts* sont les biens acquis à titre onéreux, c'est-à-dire en exécution d'une obligation, par chaque conjoint : revenu du travail, rente AVS, AI ou de prévoyance professionnelle (LPP), revenus des biens propres (cf. infra). *Les biens propres* sont les effets affectés à l'usage personnel de chaque époux, ses habits par exemple, les biens qui lui appartiennent déjà au moment du mariage ou qu'il reçoit ensuite par succession ou à titre gratuit (donation).

A moins qu'ils aient adopté un autre régime (séparation de biens, communauté de biens) par contrat de mariage, les époux sont sans autre soumis au régime de la *participation aux acquêts*, qui est le régime légal. Dans ce régime, chacun des époux a l'administration, la

jouissance et la disposition de ses biens propres et de ses acquêts. A la fin du régime (décès, divorce, séparation de corps, annulation du mariage ou adoption d'un autre régime par contrat de mariage en cours de mariage), chaque conjoint ou sa succession reprend ses biens propres et a droit à la moitié du bénéfice (acquêts moins dettes correspondantes) de l'autre. Cela revient à partager le solde net de tous les acquêts par moitié. En cas de décès, cette liquidation du régime matrimonial intervient avant et indépendamment de la succession.

Les époux peuvent choisir par contrat de mariage le régime de la *séparation de biens*, dans lequel on ne distingue pas les acquêts et les biens propres. Chaque conjoint a l'administration, la jouissance et la disposition de ses biens. A la fin, il n'y a pas de répartition : chaque conjoint ou sa succession conserve ses biens.

Dans de rares cas, les époux choisissent, par contrat de mariage, le régime de la *communauté de biens*, qui englobe les biens propres des époux et tous leurs autres biens et revenus. Au-delà des besoins courants, les époux ne peuvent disposer de leurs biens (communs) que d'un commun accord.

## Le mariage religieux

Il est obligatoirement précédé par le mariage civil. Pour l'Eglise catholique, c'est alliance par laquelle un homme et une femme constituent une communauté de toute la vie ordonnée au bien des conjoints, ainsi qu'à la génération et à l'éducation des enfants. Le mariage contracté entre baptisés est un sacrement, signe de l'union du Christ et de son Eglise. Il est indissoluble, si ce n'est par le décès. Dès lors, mis à part

le cas (rare) du mariage non consommé, il n'existe pas d'annulation d'un mariage religieux, même si on le dit couramment et erronément, mais uniquement des constats de nullité (cf. infra).

*Le mariage mixte* unit deux conjoints chrétiens se rattachant à deux confessions différentes. Pour le conjoint catholique, il est soumis à permission liée à la promesse sincère de ce conjoint de faire son possible pour que leurs enfants soient baptisés et éduqués dans l'Eglise catholique, l'autre conjoint étant informé de cette promesse. Le mariage religieux entre un catholique et un non baptisé est aussi possible à des conditions semblables à celles posées pour un mariage mixte.

*Le constat de nullité* est prononcé au terme d'une procédure devant les tribunaux ecclésiastiques ou officialités. Un mariage religieux est nul, c'est-à-dire n'a jamais existé, lorsqu'un conjoint n'a pas l'usage suffisant de la raison ou souffre d'un grave défaut de discernement concernant les droits et devoirs essentiels du mariage ou encore ne peut, pour des raisons psychiques, assumer les obligations essentielles du mariage. De même, l'erreur sur la personne ou sur une qualité directement et principalement visée, la tromperie volontaire sur une qualité perturbant gravement la vie conjugale ou la simulation du consentement entraînent la nullité du mariage. Il en va de même si l'un des conjoints exclut l'unité du mariage ou toute procréation ou encore l'indissolubilité du lien conjugal. Enfin, un mariage religieux est nul, invalide, lorsqu'il est contracté sous l'effet de la violence ou de la crainte grave qui force à choisir le mariage. Ces causes de nullité relèvent des vices du consentement affectant le consentement d'un conjoint.

**Ph. G.**

# Couples homosexuels

## Vers une bénédiction ?

●●● **Denis Müller**, Corcelles (NE)

Professeur d'éthique théologique  
aux Universités de Genève et de Lausanne

Les Eglises protestantes doivent-elles bénir les couples ayant contracté un partenariat civil ? Notre présupposé, avec cette première question, implique déjà que nous adoptons sans difficulté l'idée civile de partenariat, tel qu'il existe notamment dans la loi suisse, mieux conçue et ciblée que le PACS français, lequel est trop largement prévu pour d'autres situations que celles des couples de gays ou de lesbiennes.

Il y a sans doute quelque chose d'assez protestant dans un tel présupposé.

L'Eglise catholique romaine a eu infiniment plus de peine à entrer dans l'idée d'un tel partenariat. Au lieu de penser le problème objectivement posé par la présence, de fait, de couples de même sexe, le Vatican s'est surtout concentré sur la dénonciation du caractère pécheur ou « intrinsèquement désordonné » des pratiques homosexuelles et a appelé les personnes homosexuelles soit à la conversion (quand ce n'est pas à la guérison), soit au moins à l'abstention de toute pratique sexuelle.

Du côté protestant, la discussion cependant n'est pas aussi simple ou univoque que ce qu'on en dit souvent. Dans les milieux évangéliques, en particulier, on trouve des positions doctrinales et éthiques objectivement très proches de celles de Rome. Et ce sont plutôt les milieux les plus ouverts ou les plus libéraux au sein des Eglises de la Réforme qui plaident pour une acceptation du « fait homosexuel ». <sup>2</sup> Il n'existe donc pas de position unanime sur des questions complexes comme celles de la bénédiction des couples de même sexe, du mariage homosexuel et de l'homoparentalité.

Pour ma part, j'ai toujours estimé nécessaire et prudent de distinguer la question du partenariat civil pour les

*Les débats de ces derniers mois touchant aux couples homosexuels ont généralement confondu trois types de problèmes qui devraient être distingués avec soin pour qu'on y voie un peu plus clair.<sup>1</sup> Les Eglises doivent-elles bénir les couples ayant contracté un partenariat civil ? La société civile doit-elle instituer un mariage pour tous ou convient-il de distinguer le mariage et le partenariat civil ? L'égalité des droits entraîne-t-elle l'accès des homosexuels aux mêmes types de parentalité ?*

1 • Cf. **Denis Müller**, *La gauche, la droite et l'éthique. Jalons protestants et œcuméniques face aux défis de la laïcité*, Paris, Cerf 2012, 128 p. Ou encore les articles *Amour, Cohabitation-Couple, Enfance, Famille, Homosexualité, Mariage, Parentalité* du *Dictionnaire encyclopédique d'éthique chrétienne*, **Laurent Lemoine, Eric Gaziaux, Denis Müller** dir., Paris, Cerf 2013, 2176 p.

2 • Cf. **Christian Demur et Denis Müller**, *L'homosexualité. Un dialogue théologique*, Genève, Labor et Fides 1992, 106 p. ; **François Dermange, Céline Ehrwein, Denis Müller** (éds.), *La reconnaissance des couples homosexuels. Enjeux juridiques, sociaux et religieux*, Genève, Labor et Fides 2000, 152 p. ; **Pierre Bühler, Isabelle Graesslé, Christoph D. Müller** (éds.), *Qui a peur des homosexuels ? Evaluation et discussion des prises de position des Eglises protestantes*, Genève, Labor et Fides 2001, 238 p.

couples de même sexe, de celle de leur bénédiction par l'Église. En effet, il n'y a pas, à mes yeux, de lien direct entre les deux problématiques. Pour le dire autrement, la justification de la bénédiction ne réside pas simplement dans le parallèle qu'on peut être tenté d'établir avec d'autres institutions civiles, comme le mariage hétérosexuel.

En effet, la bénédiction nuptiale accordée aux couples de sexe différent ne repose pas simplement sur la reconnaissance, par l'Église, d'un rite social juridiquement établi, mais se réclame aussi d'une certaine interprétation biblique et théologique de la signification du mariage comme tel. On voit bien que, dans le parallèle établi avec le « mariage » d'un couple de même sexe, les conditions d'une telle interprétation ne sont pas données. La bénédiction nuptiale classique - celle du mariage hétérosexuel - est cohérente du point de vue biblique et théologique. Dans le cas du « mariage gay », la construction d'une telle cohérence est pour le moins problématique et, je dirais même plus, hautement acrobatique et improbable. Il n'y a donc pas une quelconque obligation logique et théologique à déduire de la reconnaissance du partenariat civil de couples de même sexe l'obligation de leur accorder un rite de bénédiction.

## Dans le protestantisme suisse

La manière dont, en novembre 2012, le Synode de l'Église réformée évangélique du canton de Vaud (EERV) a « réglé » cette question est d'ailleurs très révélatrice. Certes, au premier abord, on peut lire et comprendre que l'EERV - à la différence des Eglises-sœurs de Genève et de Neuchâtel, sou-

lignons-le au passage - a accepté le principe de la bénédiction des couples de même sexe. Mais quand on regarde la conséquence pratique et concrète de cette décision, force est de constater que l'équivoque et l'ambiguïté demeurent entières.

La liturgie ne sera pas une bénédiction mais devra se distinguer de manière très claire de celle de la bénédiction nuptiale<sup>3</sup> (puisque'il n'existe pas en Suisse de mariage civil homosexuel, mais seulement un partenariat civil). A titre personnel, je n'aurais guère d'objection - et même aucune à vrai dire - à ce que, dans le cadre de paroisses qui l'auraient accepté, le pasteur et la communauté prient pour des couples de même sexe, en leur présence, dans le cadre d'une liturgie ordinaire de culte dominical. Mais c'est tout autre chose d'instituer une bénédiction en tant que rite autonome, bibliquement et théologiquement fondé.

Ajoutons encore un point, plus doctrinal celui-ci. Certains se sont essayés, au sein du Synode de l'EERV, à justifier une telle bénédiction en soulignant tout ce que la reconnaissance chrétienne des couples homosexuels doit à une *théologie de l'alliance* (insistant sur l'amour entre les personnes, leur loyauté et leur fidélité réciproques).<sup>4</sup> De telles tentatives conduisent à penser qu'il serait possible de déployer une théologie de la bénédiction indépendamment de toute considération *anthropologique* et de toute prise en compte de la *création*. J'estime discutable, pour

3 • Pour la décision du Synode et son suivi, voir [synode.eerv.ch](http://synode.eerv.ch).

4 • « Vers une célébration pour les couples partenariés », Rapport de la Commission d'examen, 08.10.2012.

ma part, une telle dissociation entre l'alliance et la création, entre la grâce et les données de l'anthropologie.

La question la plus difficile aujourd'hui, à l'interne, est celle de la signification théologique du mariage en protestantisme.<sup>5</sup> Nous ne disposons pas d'une théologie du mariage comme sacrement. Mais l'héritage augustinien ne nous est à pas à ce point devenu étranger que nous ne puissions pas y recourir, au moins partiellement. Rappelons que chez Augustin, le mariage repose sur ce qu'on peut désigner comme un trépied : la *fides*, la *proles* et le *sacramentum*. Autrement dit, la relation de confiance entre les époux, la perspective de la filiation et la dimension proprement théologique, et le rapport du couple à Dieu et sa signification devant Dieu.

Le débat actuel sur la bénédiction des couples homosexuels dans les Eglises protestantes a révélé la fragilité extrême de la théologie du mariage (hétérosexuel). Sans en faire un sacrement, il importe, de mon point de vue, d'en revaloriser la portée. C'est seulement quand cette question sera clarifiée qu'on pourra expliquer pourquoi l'accueil des couples de même sexe, s'il peut, en effet, répondre à une question éthique de respect et de justice, ne doit pas virer en une confusion indue entre le mariage hétérosexuel et l'union civile de couples de même sexe vivant en partenariat. Il y a donc bien un lien à établir entre la question de la bénédiction et celle du statut civil respectif du mariage et du partenariat.

## Mariage ou partenariat ?

La société civile doit-elle instituer un mariage pour tous ou convient-il de distinguer le mariage et le partenariat civil ? De ce que nous avons exposé ci-dessus, on voit clairement la grande différence entre le débat interne au protestantisme suisse et la discussion française au sujet du « mariage pour tous ». Le gouvernement socialiste français, puis le Parlement à majorité socialiste, suivant les engagements de campagne de François Hollande, ont adopté le mariage pour tous, sur un plan purement civil, en modifiant l'état juridique antérieur constitué par le PACS. Comme nous l'avons dit, le PACS lui-même souffrait, en comparaison de la législation helvétique, d'un défaut rédhibitoire, puisqu'il était valable aussi bien pour les couples hétérosexuels que pour les couples de même sexe. Il avait introduit pour ainsi dire deux catégories de dispositions, le PACS et le mariage, entre lesquels les hétérosexuels pouvaient choisir, mais non pas bien sûr les homosexuels. La nouvelle législation française, adoptée le 23 avril 2013, met ainsi à plat les deux institutions et supprime de ce fait, si je vois bien, le PACS, en faveur de la notion supposée plus large et plus juste de « mariage pour tous ».

Du point de vue de l'égalité des droits, on se trouve ici entre deux thèses opposées. La tendance dominante semble donner à penser que l'égalité des droits individuels porte à reconnaître à toute personne homosexuelle le même droit au mariage que cela est déjà le cas pour les hétérosexuels. Mais cette thèse repose à mon sens sur une pétition de principe, puisque le mariage est déjà défini a priori comme indifférent du point de vue de l'orientation sexuelle de celles et ceux qui le contractent.

5 • Voir Denis Müller et Céline Ehrwein, « Ethique du mariage et des autres formes de coexistence humaine », in Pierre Bühler, Isabelle Graesslé, Christoph D. Müller (éds.), op. cit., pp. 84-101.

C'est pourquoi il faut soutenir une autre thèse : l'égalité des droits doit être compatible avec la situation respective des personnes. Ainsi, il n'y a aucune contradiction - ni juridique ni éthique - à dire que les personnes de sexe différent peuvent se marier, tandis que les personnes de même sexe peuvent s'unir par le biais d'un partenariat enregistré. L'égalité des droits n'est nullement affectée par une telle clarification des instances différentes à même de répondre aux demandes légitimes des uns et des autres.

## Parentalité

Comme la France, la Suisse s'est interrogée sur les questions liées à l'homoparentalité. L'égalité des droits entraîne-t-elle l'accès des homosexuels aux mêmes types de parentalité ? Alors que la France a décidé, en théorie, de

régler les questions l'une après l'autre,<sup>6</sup> la Suisse a mis la charrue avant les bœufs, en discutant l'adoption pour les couples de même sexe à l'intérieur des dispositions prévues au sujet du partenariat qui les lie. La question a été tranchée de manière positive par le Conseil national, mais doit encore être reprise par le Conseil des Etats.

Le débat a cependant montré la nécessité de limiter un tel accès des homosexuels, aux seuls enfants du partenaire. On part ainsi d'une situation de fait, celle de l'existence d'enfants (nés d'une relation hétérosexuelle) au sein du couple de même sexe. Il ne s'agit pas, autrement dit, de céder à l'idée d'une homoparentalité propre au couple de même sexe comme tel. La différence est cruciale, comme nous allons tenter de l'expliquer.

Plutôt que d'entrer dans le détail des débats législatifs actuels, prenons de la hauteur en méditant sur les enjeux éthiques et symboliques de la filiation.<sup>7</sup> Le point le plus difficile réside dans la question de savoir qui sont les parents de l'enfant. Parle-t-on

Manifestation contre le mariage pour tous (Paris)



- 6 • Le Parlement, selon la garde des sceaux Christiane Taubira, reviendra dans un deuxième débat distinct sur la procréation médicalement assistée.
- 7 • Je me suis exprimé à ce sujet dans « La filiation et la promesse. D'une éthique de l'égalité dans la différence à une reprise théologique de la différenciation », in *Revue d'éthique et de théologie morale*, RETM 225, Paris, juin 2003, pp. 111-129, et, plus récemment, dans la presse romande : « "Mariage pour tous" : bonne nouvelle ou Kindersurprise ? », in *Le Matin*, Lausanne 29.11.2012, p. 21 ; « Evitons la confusion entre adoption et parentalité », in *Le Temps*, Lausanne 07.12.2012, p. 13.

de parents individuels, pris chacun pour soi, isolément, ou d'un couple parental ?<sup>8</sup>

## Le couple parental

De mon point de vue, la parentalité doit être abordée d'abord sous l'angle du couple parental, et non pas en dissociant d'emblée les deux parents comme détenteurs de droits isolés. Nous nous tenons ici sur le plan fondamental et symbolique, et non pas, bien sûr, sur celui des réalités sociologiques quotidiennes, où la lutte respective de chacun des deux parents (notamment en cas de séparation ou de divorce) doit être reconnue à sa juste place.

On n'est pas parent tout seul, symboliquement parlant. On est père ou on est mère. Il est important non seulement pour l'enfant, mais pour le couple lui-même et pour la société, de respecter cette dualité ou cette dyade fondamentale. Ce n'est donc pas un père tout seul ou une mère toute seule qui adopte ou qui accède à la procréation médicalement assistée (PMA), mais un couple formé d'un père et d'une mère.

Dans les cas d'homoparentalité, on ne doit discuter qu'à titre exceptionnel si l'un des deux membres du couple peut adopter l'enfant d'un autre ; mais cela ne devrait, justement, être envisageable qu'au cas où l'autre parent biologique ferait totalement défaut. Mais en aucun cas, il ne devrait être admis que les deux membres du couple de gays ou de lesbiennes deviennent *ensemble* les deux parents d'un enfant.

C'est sur ce point que règne la plus profonde ambiguïté et que l'on s'aperçoit à quel point peut s'avérer pervers et nocif le télescopage de la fausse bonne idée d'un « mariage pour tous » et de l'homoparentalité érigée en idéologie des droits individuels.

**D. M.**

églises

- 8 • Il a été frappant de voir apparaître, à un certain moment du débat sur le « mariage pour tous » en France, l'idée que le législateur pourrait renoncer aux notions de père et de mère et les remplacer par celles de parent 1 et de parent 2. Heureusement, cette absurdité administrative a été retirée, mais elle est révélatrice d'un état d'esprit et en particulier d'une conception très individualiste des droits. Pour la discussion intraprotestante de ces questions, cf. *Disputatio : 95 thèses pour l'accueil des minorités sexuelles dans les Eglises au nom de l'Evangile* : **Richard Bennahmias**, « Les ordres de la création doivent être soumis à la relativisation de l'histoire », et **Denis Müller**, « Pour un juste équilibre entre les théologies de la création et de l'alliance », in *Réforme*, Paris, janvier 2013, pp. 14-15.

ASSOCIATION BIBLIQUE CATHOLIQUE  
SUISSE ROMANDE

### **Figures de croyants(e)s dans l'Ancien et le Nouveau Testament**

**Dates et lieu :** du 3 au 7 juillet ou du 5 au 7 juillet, à La Pelouse (Bex)

**Animation :** Philippe Hugo, Barbara Francey, Monique Dorsaz, Didier Berret, abbé Vincent Lafargue, Sr Isabelle Donegani, abbé F.-Xavier Amherdt

**Déroulement :** Lectures de textes en groupes, exposés, célébrations liturgiques, ateliers, prière, rencontres fraternelles.

**Renseignements :** ☎ 024 463 04 50  
ou [accueil@lapelouse.ch](mailto:accueil@lapelouse.ch)

**Inscriptions :** jusqu'au 20 juin 2013

# L'homosexualité, un chantier

●●● Interview de **Joël Pralong**, Pravidondaz (VS)  
prêtre, ancien infirmier en psychiatrie  
par **Lucienne Bittar**, Genève  
Rédactrice en chef

*L'élargissement du mariage civil aux personnes de même sexe est une question sérieuse pour la société, certes, mais aussi pour l'Eglise. Avant de se prononcer, celle-ci ne peut faire l'économie d'un questionnement. Elle doit se positionner sur la façon dont elle accueille et intègre les homosexuels dans le projet de Dieu.<sup>1</sup>*

**Lucienne Bittar :** *Joël Pralong, vous avez publié cette année un livre de témoignages d'homosexuels - Mais qui a dit que Dieu n'aimait pas les homos ? - qui s'adresse en particulier aux croyants. La situation des homosexuels, la manière dont la société les perçoit a beaucoup évolué en Occident. Pourtant leur identité et leur place restent encore objets de conflits et de débats. En lisant votre livre, je me suis rendu compte que c'est aussi un sujet tabou pour une partie de l'Eglise, même en Suisse, et qu'être homosexuel continue à induire une souffrance. Vous parlez d'ailleurs de la compassion à avoir vis-à-vis d'eux. Or qui dit compassion, dit problème. Alors, l'homosexualité est-elle un problème ?*

**Joël Pralong :** « Extérieurement, on vit en Occident avec les homosexuels sur le mode de la libéralisation, de la "tolérance" - un mot que je n'aime pas -, de l'ouverture. Mais en réalité, dès qu'on prononce le mot *homosexuel*, les poils se hérissent, en tout cas chez les hommes. C'est ce que je constate. Cette réaction vient de très loin. Dans l'imaginaire populaire, *homosexualité* veut dire *sexe*, et *homosexuels*, *bêtes sexuelles*. Dans les cours d'école, même parmi les petits enfants, on entend des insultes graves à consonance homophobes.

Un jeune qui prend conscience de sa différence sexuelle, le fait dans cet arrière-fond de mépris. A partir de là, il va vivre un conflit intérieur terrible, sur lequel se greffe un sentiment de rejet impressionnant, qui peut même l'amener au suicide.

» En outre, de par mon expérience du terrain, je peux dire que les relations homos sont souvent plus compliquées que les relations hétéros. Beaucoup de psychologues parlent de blocage psycho-affectif, de bases plus fragiles. C'est délicat, car dès que l'on avance ces théories, on tombe dans des jugements de valeur. »

*Vous dites que dans l'imaginaire populaire, l'homosexualité se confond avec une sexualité bestiale, donc sans but hors le plaisir de la possession. Ce jugement n'est-il pas en partie un héritage de l'Eglise qui assimile la sexualité humaine à la reproduction ? (Paradoxalement, un amour « bestial » induit justement la recherche de la procréation.)*

« Ce n'est plus le cas avec Vatican II. De très belles pages ont été écrites

1 • Pour des questions de légèreté de lecture, les mots *homosexuels* et *hétérosexuels* sont parfois raccourcis dans cet article et remplacés par *homos* et *hétéros*.

depuis, qui développent l'idée que le sexe et le plaisir sont au service de l'amour. Reste que pour de nombreux théologiens, aujourd'hui encore, l'amour n'est concevable que dans un rapport hétérosexuel car la sexualité n'est envisageable qu'entre un homme et une femme. »

*Le problème des relations homosexuelles pour l'Église se résumerait donc à l'absence d'altérité sexuelle. Pourtant l'Église valorise toutes les formes d'amour (mère-enfant, amitié, etc.). N'est-ce pas contradictoire ?*

« En grec, il y a quatre verbes pour dire l'amour. *Philia* pour l'amitié, *storgé* pour l'amour filial, *éros* pour l'amour sexuel et *agapè* pour l'amour divin inconditionnel. En français, le langage est plus limité, et donc piégé dès qu'on parle d'amour. De quel genre d'amour s'agit-il ? Un amour entre hétérosexuels ou homosexuels ne peut pas faire abstraction de la sexualité, qui est une puissance qui rapproche les êtres. Sachant cela, le *Catéchisme de l'Église* propose aux homosexuels - je résume - d'adopter une amitié chaste. »

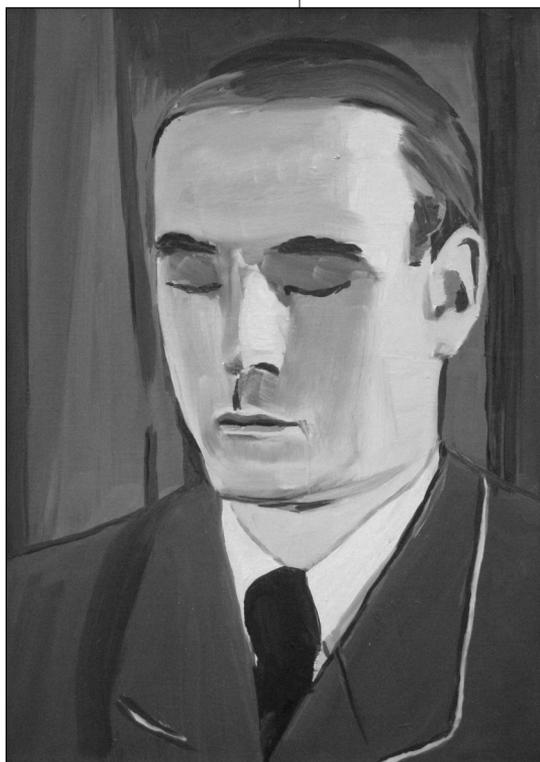
*De fait, l'Église ne leur demande pas la chasteté, mais plutôt l'abstinence.*

« Absolument. Chasteté vient du latin *castus* (pur, mis à part) et son contraire, *incastus*, a donné le mot incest. La relation incestueuse, c'est celle où on dévore l'autre. Un amour qui ne serait que dans l'*éros*, pour reprendre le terme grec. La chasteté est donc d'aimer sans dévorer l'autre. C'est une attitude du cœur et de l'intelligence, où on accueille l'autre dans ce qu'il est, en le faisant d'abord exister. Une des plus belles expressions de la chasteté, c'est l'émerveillement.

Dans la Genèse, quand l'homme reçoit sa femme de Dieu, il dit : « Voici l'os de mes os, la chair de ma chair. » Il ne la prend pas, il ne la dévore pas : d'abord il s'émerveille, il la reconnaît et le lui dit. Nous souffrons aujourd'hui de constipation verbale quand il s'agit de reconnaissance et de faire exister l'autre ! Et inversement de diarrhée verbale quand il s'agit de parler de soi-même.

» Pour revenir à la question de l'homosexualité, je crois profondément que l'hétérosexualité est la voie voulue par le Créateur pour son projet. Si je me place du point de vue du croyant, la Genèse n'est, en effet, pas seulement un écrit historique, à placer dans un contexte culturel. Or il y aurait 10 % d'homosexuels dans le monde. Tous ces gens ne seraient donc pas dans le projet de Dieu ? Impossible !

« Secrets », de Luc Tuymans (1990)



## église

» L'Eglise est dure quand elle s'adresse aux homos en leur citant le *Catéchisme* ou en cherchant à leur imposer l'abstinence comme ça ! Il faut surtout leur dire que la Bible ne les condamne pas. Certes saint Paul parle de "relation contre nature" (Rm 1, 26-27), mais uniquement dans le cadre d'hommes et de femmes qui auraient *volontairement* échangé des actes sexuels "naturels" (entre homme et femme) pour des actes "contre nature" (entre personnes de même sexe), mais ceci dans un contexte de rébellion contre Dieu (approche théologique et non morale). Son discours ne s'applique pas aux personnes homosexuelles qui n'ont pas choisi leur attirance - comme on l'entend parfois - mais à des actes débranchés de toute vraie relation, qui, en fait, tuent la relation. C'est important de le souligner.

» Quand un jeune vient me voir et me dit que la Bible le condamne, je lui réponds que ce n'est pas vrai et que Dieu l'aime, lui, en tant que personne. C'est pourquoi aborder l'homosexualité en partant du sexe me paraît mal poser la question. Ce qui m'importe, c'est d'accompagner les homos à partir de là où ils sont. Je préfère m'intéresser à leur évolution, à ce qui est constructeur de leur personnalité et de leur amour. »

*De fait les pasteurs n'ont pas le même langage quand ils abordent les questions d'amour et de sexualité avec les homos ou les hétéros. Les homos doivent-ils en faire plus que les hétéros pour être dans le projet de Dieu ?*

« Il ne s'agit pas d'en faire plus, mais de faire écho à la Parole de Dieu. Chacun doit entendre ce que Dieu lui dit. L'Evangile est une parole d'encouragement, de consolation, d'espérance. Il n'y a pas de réponses toutes faites,

sauf dans la doctrine de l'Eglise, qui doit rester un idéal. Mais, sur le terrain, nous avons affaire à des personnes avec leur vécu propre. C'est à chacun de choisir lui-même son chemin, en son âme et conscience. »

*Peut-on imaginer qu'un jour l'Eglise catholique permette à des homosexuels d'accéder au sacrement du mariage ou à une bénédiction de leur union ?*

« Avant de répondre, j'aimerais préciser deux points. Tout d'abord, les homosexuels ne veulent pas qu'on les définit à partir de l'hétérosexualité, sinon on en ferait une sorte de catégorie inférieure. Ensuite, le mariage est un terme qui a toujours été réservé aux hétéros ; il est donc inadéquat pour les homos. Cette question est cependant l'occasion pour l'Eglise d'ouvrir un dialogue respectueux avec la population homosexuelle, pour voir quelle reconnaissance elle réclame et de quoi elle a besoin. N'oublions pas qu'il existe toute une masse silencieuse, qui ne revendique rien, si ce n'est le droit au respect ! Je cite souvent ce proverbe qui dit que "l'arbre qui casse fait plus de bruit qu'une forêt qui pousse." Mon livre est une invitation à visiter la forêt.

» Pour l'instant, ce qui me paraît possible, c'est de bénir les personnes qui partagent un amour vrai. De prier pour que leur amour soit fécondé par la parole et l'amour de Dieu. On bénit bien des bateaux et des cloches ! Je ne parle pas, par contre, de sacrement, ni même de bénédiction d'une union, puisque l'Eglise ne reconnaît pas le couple homosexuel.<sup>2</sup> Si on se mettait à

2 • En français, un couple est formé par deux être ou objets différents, ici deux sexes. Sinon on parle de paire.

bénir les unions, on se rapprocherait du sacrement du mariage et il y aurait risque de confusion.

» Il ne faut pas brûler les étapes, il faut déjà commencer par le dialogue. Car il faut être réaliste : tant qu'il y aura de l'homophobie, il sera difficile d'aller plus loin pour voir quel type de reconnaissance offrir. »

*Il faudrait donc d'abord changer les coutumes avant de s'atteler à la loi ? Mais on peut attendre très longtemps parfois avant que des changements culturels soient intégrés ! Si les femmes n'avaient pas lutté contre des idées préconçues machistes et patriarcales, elles n'auraient certainement pas réussi à faire valoir leurs droits.*

« Je ne suis pas un moraliste ni un théologien. Je réagis en tant que pasteur sur le terrain. Dans les débats conceptuels, on ne rejoint pas les personnes. Dans le légalisme, on enferme ; dans le laxisme, on annule les différences mais sans atteindre les personnes. Mon but n'est pas d'entrer dans ce débat mais d'aider les homosexuels à libérer leur parole, à réaliser que l'Eglise ouvre une porte. L'important ce n'est pas l'égalité mais l'acceptation de chacun dans son histoire. Je ne peux pas aller plus loin, car je n'ai pas les réponses.

» Je le répète, il faut commencer par le dialogue et rester ouvert, se laisser inspirer par l'Esprit. Humblement, je pense que nous avons encore quelque chose à recevoir de Dieu à ce propos, pour être amenés vers la vérité entière que nous ne détenons pas aujourd'hui. C'est la même chose en ce qui concerne les divorcés remariés. Je crois que l'Esprit est en train de nous secouer ! L'homosexualité reste un chantier. »

*En France, on a reproché aux évêques de se mêler de ce qui ne les concernait pas : le mariage civil. Mais n'est-il pas légitime que l'Eglise se prononce sur cette question d'ordre anthropologique ? Le mariage, à travers les temps et les lieux, a été le plus souvent lié aux questions de filiation. Derrière l'utilisation du terme mariage, se profile la question de l'homoparentalité, et donc celles de l'adoption et des méthodes de procréation assistée. Mais y a-t-il un droit à avoir des enfants ? Les homos désirent être sur pied d'égalité avec les hétéros. Cette demande légitime ne doit-elle pas s'accompagner d'une acceptation de leur part que leur chemin induit une limite biologique de taille : celle de la procréation ? Revendiquer la parentalité, n'est-ce pas confondre intégration et assimilation et nier la différence entre hétéros et homos ?*

« Absolument. A mon avis, l'enfant n'est pas un droit. Il faut pour l'équilibre de l'enfant qu'il naisse d'un acte d'amour partagé et qu'il grandisse entre son père et sa mère. Mais il est vrai que les psychologues ne sont pas unanimes là-dessus. »

*Que répondre à un couple d'homos qui s'aime et qui veulent des enfants. Qui aimerait être un couple fécond ?*

« J'essayerais d'aider ces personnes à découvrir une autre forme de fécondité qui ne demande pas l'implication obligatoire d'une troisième personne. »

*Peut-on imaginer la solution de l'adoption ?*

« On peut effectivement se poser la question. L'enfant adopté peut recevoir ainsi beaucoup d'amour. »

**L. B.**

église

Lire à ce propos : **Joël Pralong**, *Mais qui a dit que Dieu n'aimait pas les homos ? Témoignages, récits*, St-Maurice, Saint-Augustin 2013, 124 p.

**Claude Besson**, *Homosexuels catholiques. Sortir de l'impasse*, Paris, L'Atelier/Ouvrières 2012, 142 p.

**Conseil famille et société de la Conférence des évêques de France**, *Elargir le mariage aux personnes de même sexe ? Ouvrons le débat*, Note, septembre 2012, 10 p.  
A lire sur [www.eglise.catholique.fr](http://www.eglise.catholique.fr), rubrique « Textes et déclarations »

# La méthode Thatcher

●●● **Etienne Perrot s.j.**, Carouge  
Economiste, professeur du Centre Sèvres, Paris

*Margaret Thatcher a laissé son nom à une méthode de gouvernement marquée par un conservatisme agressif et un libéralisme à poigne. Sa politique doit beaucoup à son tempérament, superbement incarné à l'écran par Meryl Streep. Mais elle doit aussi à l'idéologie économique qui, comme toutes les idéologies, se heurte aux contradictions de la vie sociale et à des résultats contrastés. Quelle idéologie ? Quelles contradictions ? Quels résultats ?*

Le 8 avril dernier mourait Mme Thatcher. Aussitôt, chroniqueurs et journaux se sont répandus en jugement rétrospectifs sur cette « dame de fer » qui fut, de 1979 jusqu'en 1990, Premier ministre de Sa Gracieuse Majesté.

L'inspiration première de la politique économique de Margaret Thatcher est le monétarisme ultra-libéral de Milton Friedman. L'idée en est simple : il ne faut pas laisser l'Etat, par le moyen de la monnaie, interférer avec le libre jeu des échanges économiques. Pour arriver à ce résultat, Friedman proposait de fixer une fois pour toute la croissance de la masse de monnaie mise en circulation (par exemple 5 %). Ainsi, ni la banque centrale ni le gouvernement n'aurait la tentation de modifier à son gré la masse monétaire ; ce qui interdirait, pensait-on, l'inflation, ce prélèvement sournois de l'Etat sur la richesse nationale.

Le prélèvement par l'inflation provoque, en effet, des conséquences économiques délétères à long terme (les comptes sont biaisés et les taux d'intérêt augmentent), ainsi que des effets sociaux pervers puisque tout le monde n'est pas à même de se défendre efficacement contre ce prélèvement : les actionnaires, les salariés protégés par un statut et les propriétaires s'en préservent mieux que les salariés des entreprises exposées à la concurrence.

## Un monétarisme anti-étatique

A défaut de pouvoir appliquer ce remède radical, Mme Thatcher orienta sa politique monétaire dans cette direction en laissant monter les taux d'intérêt. C'est la politique inverse de celle que mènent depuis trois ans les Etats-Unis, l'Europe et, depuis quelques mois, le Japon, qui cherchent désespérément à créer de l'inflation pour inciter les gens à consommer et relancer ainsi, au moins momentanément, la production et l'emploi. Il est vrai que les circonstances sont diamétralement opposées : du fait de la concurrence internationale, l'inflation reste faible aujourd'hui ; dans l'Angleterre du début des années 80, la hausse des prix atteignait 18 % par an !

Cette logique anti-étatique fut élargie aux dépenses de l'Etat avec le gouvernement Thatcher, qui trancha dans certaines dépenses sociales, rognait le budget de l'enseignement supérieur, ferma les mines de charbon non rentables, privatisa des secteurs entiers de l'économie. Les marchés financiers furent allégés des règlements qui les corsetaient. Les relations avec certains petits pays du Commonwealth, ceux qui n'ont d'autres ressources que le « commerce de souveraineté », furent favorisées.

La souveraineté, c'est le pouvoir légitime de contraindre par la force (bien qu'il puisse exister des violences « légales »). Elle se traduit en économie par le prélèvement des impôts, l'établissement des lois et des règlements, et, contesté par les monétaristes libéraux, le pouvoir de créer de la monnaie. Pour les pays qui manquent de ressources naturelles ou de compétences humaines, mais pour d'autres également, le commerce de souveraineté permet de créer de toutes pièces des « avantages comparatifs » face aux pays concurrents, avantages qui sont autant de déchirures dans l'idéologie du libre-échange. Ici comme ailleurs, on se prétend libéral dans les discours internationaux (pour affaiblir l'adversaire) mais on pratique, par le biais de règlements appropriés, une politique apte à renforcer l'économie nationale. Depuis longtemps certains pays ont établis des « zones franches » où les impôts supportés par les entreprises qui s'y installent sont moindre qu'ailleurs. On connaît également les « ports francs » qui permettent de développer le commerce maritime dans l'espoir que l'arrière-pays pourra en profiter. Lorsque le territoire ou la situation géographique ne s'y prêtent pas, il est possible de concentrer ce type d'avantages sur les services financiers qui ne sont guère sensibles aux problèmes de communication ou de localisation. C'est ainsi que les premiers Etats qui firent commerce de souveraineté furent des petits Etats des Caraïbes (16 Etats différents !) de l'ancien Empire britannique, pays réputés trop faibles pour se défendre dans le combat commercial et industriel mondial. Les îles Caïman (30 000 habitants) sont devenues la cinquième place financière mondiale, or Nauru ne compte que 7000 habitants, Bahamas, Trinidad et Tobago à

peine plus. Tout cela profite à la City de Londres.

Dans la foulée, pour favoriser l'autonomie des investisseurs et des consommateurs, le gouvernement de Sa Majesté diminua les impôts directs et augmenta les impôts indirects. L'impôt locatif fut remplacé par une capitation basée sur le nombre de personnes qui habitent dans un logement, ce qui favorisa les propriétaires les plus fortunés.

## Thatcher, Reagan...

Cette idéologie ultra-libérale n'était en rien confinée au Royaume-Uni, car, amorcée par la crise pétrolière de 1974, l'inflation sévissait alors partout (13 % en moyenne au début des années 80 pour les pays les plus industrialisés de la planète). C'est pourquoi ces années ont certes été les années de Margaret Thatcher en Grande-Bretagne, mais également celles de Ronald Reagan aux Etats-Unis, de Masayoshi Son au Japon, d'Helmut Kohl en Allemagne.

Jacques Delors, ministre socialiste du premier gouvernement socialiste de la V<sup>e</sup> République française (François Mitterrand en était le président), décrocha en 1983 les salaires des prix. Trois ans plus tard, un autre ministre d'un gouvernement socialiste, Pierre Bérégovoy, libéralisait le marché financier français sur le modèle de la City de Londres. Et il faudrait parler aussi du Mexique, de la Tanzanie, de l'Ouganda, du Ghana, de la Chine et de bien d'autres pays.

Avant même que les pays à économie planifiée ne témoignent de leur capitulation, le rôle de l'Etat était donc, sinon remis en question, du moins réorienté, et ce dans de nombreux pays que l'on n'attendait pas dans le camp néolibéral. De garant du plein emploi, l'Etat devint l'ordonnateur des conditions

socio-économiques de la croissance. Et parmi toutes ces conditions, la maîtrise de l'inflation.

## Des résultats mitigés

Pour les philosophes comme pour chacun d'entre nous, la « réalité », c'est ce qui remet en cause les idées les mieux pensées. En matière économique, les « modèles », qui traduisent en chiffres les idéologies, se heurtent nécessairement à la résistance des groupes sociaux malmenés par les décisions. C'est la contradiction même du principe repris par l'enseignement social de l'Eglise catholique, le principe de subsidiarité : les décisions doivent, certes, être prises par « la base », au plus près de ceux qui auront à en supporter les conséquences, mais elles ne sauraient légitimer qu'une fraction de la société impose son intérêt au détriment de la société toute entière.

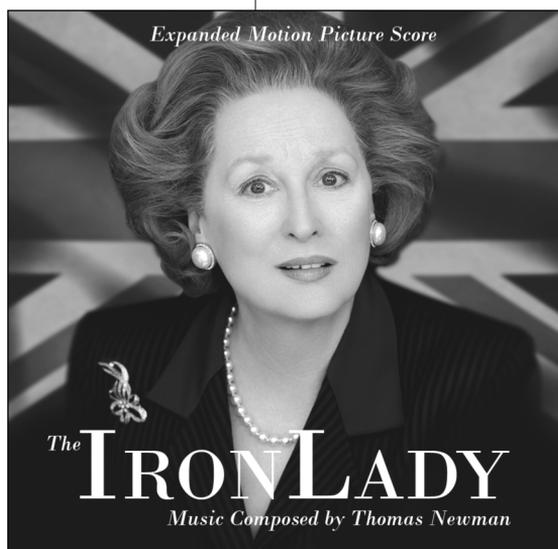
Concrètement, Mme Thatcher a vécu ce dilemme, non seulement dans sa

politique irlandaise, menant contre l'IRA une lutte sans merci, dépourvue d'empathie, voire même de pitié, mais encore contre les syndicats, suspectés de vouloir imposer leur diktat au détriment de l'économie anglaise. En témoigne la grève des mineurs. Leur leader Arthur Scargill ayant par trois fois (janvier 1982, octobre 1982, mars 1983) refusé de soumettre cette grève au vote des salariés, la grève fut déclarée illégale ; 20 000 emplois (sur 187 000) furent perdus, sans que le syndicat des mineurs ait rien obtenu en compensation. La moitié des mines furent fermées durant la décennie Thatcher.

Mais les résultats se firent attendre. Si l'inflation diminua rapidement (de 18 % par an, elle passa, deux ans plus tard, à 8,6 %), le chômage continua à croître, dépassant les trois millions de chômeurs, avec un pic de 3,4 millions en 1984, au-delà du plus haut niveau connu depuis 1930. Quant à la production industrielle, elle poursuivit sa baisse (perte de 30 % entre 1978 et 1982). Les mauvais résultats économiques et la grogne sociale firent douter de la réélection de « la dame de fer ». Margaret Thatcher ne dut sa première réélection qu'à la guerre des Malouines, réaction habituelle face à un ennemi de l'extérieur.

Cependant, à partir de 1983, l'activité économique se redressa, amélioration due en partie au développement des activités financières et en partie à l'apport des subsides venus du pétrole de la mer du Nord (90 % des recettes engendrées par la vente de ce pétrole servirent à renflouer les caisses de l'Etat). Les bons résultats permirent à Mme Thatcher de se faire réélire une seconde fois (sans l'aide de la guerre, cette fois). Ce qui fit de ses trois mandats successifs la plus longue période tenue d'un

Meryl Streep interprétant Margaret Thatcher (2011)



seul trait au XX<sup>e</sup> siècle par le même Premier ministre d'Angleterre.

Même en laissant de côté les effets à plus long terme qui débordent la décennie dominée par Mme Thatcher, les résultats sont mitigés. Sa politique de privatisation a connu bien des déboires. La politique scolaire, universitaire et de recherche, menée « à la hussarde », n'a produit aucun fruit ; celle des transports s'est heurtée à l'embrouillamini des chemins de fer ; celle de l'énergie a manqué de cohérence.

## Les limites des modèles

Finalement, ce libéralisme pugnace s'oppose au néolibéralisme esquissé avant-guerre lors du premier congrès Walter Lippmann en 1938, où s'est fait jour l'idée d'un libéralisme social.<sup>1</sup> Pour l'économiste français Jacques Rueff, l'Etat libéral peut être aussi social qu'il le désire. Il peut tout faire : prélever, redistribuer, réglementer... sauf administrer les prix de marché ! Cette opinion, alors majoritaire, s'est retrouvée

minoritaire après-guerre, lors de la seconde édition du congrès qui fit naître « la société du Mont Pèlerin » sous la direction des libéraux les plus radicaux, emmenés par le plus célèbre d'entre eux, Friedrich Hayek. C'est dans cette mouvance que s'inscrit la tradition qui a dominé la pensée de Mme Thatcher.

Tous les observateurs ont souligné combien l'économie britannique reste marquée par les réformes engagées par « la dame de fer ». Comme toujours, la crise actuelle voit s'affronter deux interprétations de cet héritage. L'une constate l'échec de ce libéralisme radical qui a cédé sous la pression de la finance, l'autre prétend que les réformes libérales ne sont pas allées jusqu'au bout de leur logique, ce qui expliquerait leur inefficacité. Ces arguments ont déjà servi pour et contre le système socialiste, pour et contre le système soviétique, pour et contre le système capitaliste,<sup>2</sup> pour et contre le système des communautés *Ujamaa* (base de la politique de développement social et économique de Julius Nyerere en Tanzanie après l'indépendance du pays), pour et contre les communes populaires chinoises.

La vraie question est celle de savoir si une idéologie, aussi bien pensée soit-elle, peut économiser l'effort du discernement. Tout gouvernement qui se repose sur un modèle économique ignore les contradictions de toute vie en société. La dignité de l'être humain est d'affronter un avenir incertain, bien éloigné de celui qu'esquissent les modèles économiques. Tout gouvernement idéologique, en confondant la théorie économique et la réalité sociale, s'expose nécessairement à l'échec de sa politique, entraînant dans sa chute le pays qui lui a fait confiance.

E. P.

1 • Colloque Walter Lippmann (Paris). En concurrence avec l'expression *néolibéralisme* y furent discutées des expressions jugées à l'époque équivalentes : *néocapitalisme*, *libéralisme social*, *socialisme libéral*, *planisme concurrentiel*, *marché institutionnel*. Face à des libéraux « sociaux » comme Raymond Aron ou Jacques Rueff, se dressaient les libéraux « radicaux », menés par l'économiste autrichien Ludwig Von Mises.

2 • *Libéralisme* et *capitalisme* : il est possible de les distinguer. Les mutuelles et coopératives ne relèvent pas de la logique capitaliste (elles ne rémunèrent pas l'apporteur de capital, mais l'adhérent qui assume les risques de l'entreprise), bien qu'elles puissent se développer dans un système libéral de marché (cf. *choisir* n° 639, mars 2013). Inversement, il existe un capitalisme d'Etat dont la logique est semblable au capitalisme libéral : accumuler du capital générateur de plus gros revenus ultérieurs.

## Impôt de mandat

*A propos de l'article de Philippe Gardaz sur l'impôt de mandat (« Impôts. Vers une nouvelle alternative », in choisir n° 640, avril 2013, pp. 17-20), je vous signale que le système italien du huit pour mille (qui semble avoir les faveurs des milieux ecclésiastiques, même à Coire...) fait l'objet d'une présentation erronée de la part du professeur Gardaz. De fait, il n'est pas vrai « que chaque contribuable peut indiquer sur sa déclaration d'impôts l'affectation du huit pour mille de l'impôt perçu sur son revenu », mais il peut indiquer à quelle communauté religieuse (parmi celles qui ont conclu un accord avec l'Etat) est destinée l'entière recette de l'IRPF (impôt sur le revenu des personnes physiques) qui est réparti selon les indications données par celui qui a rempli la déclaration sur le revenu.*

*Ainsi ce n'est pas le pour cent de chaque contribuable qui est attribué à l'Eglise, mais l'ensemble des recettes des contribuables de l'IRPF : donc aussi les impôts des personnes qui n'appartiennent pas à une communauté reconnue (par exemple les musulmans) ou qui n'ont aucune appartenance religieuse. Ceux-ci payent pour des religions auxquelles ils n'appartiennent pas !*

*Pratiquement, il s'agit de répartir une somme mise à la disposition de l'Etat et prise sur les impôts de tous les citoyens (de ceux qui ne s'évadent pas, nombreux en Italie !). Ce ne sont pas les citoyens qui décident, mais les contribuables : une démocratie de qui paye !*

*Enfin, les Eglises bénéficiaires utilisent librement le subside reçu, et l'Eglise catholique (à la différence des Vaudois du Piémont) l'utilise en grande partie pour rétribuer le clergé (cela avait déjà eu lieu précédemment suite aux sécularisations du XVIII<sup>e</sup> siècle).*

*Le système italien n'est pas adapté à la Suisse, ni à aucune démocratie qui respecte la liberté religieuse. D'autre part, il est administré pour l'Eglise catholique par les évêques, sans que les laïcs, qui payent, aient le droit d'y participer.*

**Alberto Lepori**, Massagno  
avocat

### Réponse à M<sup>e</sup> Lepori

Formellement, M<sup>e</sup> Lepori a raison : il n'y a pas transfert de huit millièmes de l'impôt sur le revenu de chaque contribuable à la communauté religieuse qu'il désigne. En réalité, l'Etat attribue huit millièmes de la totalité des impôts payés sur le revenu aux bénéficiaires. Puis il répartit cette masse totale entre les bénéficiaires en fonction des vœux exprimés par les contribuables. Concrètement, le résultat est semblable.

Quant à la remarque sur le nécessaire contrôle démocratique des moyens matériels mis à la disposition de l'Eglise, elle confirme que la principale religion en Suisse aujourd'hui n'est pas le christianisme, mais le démocratisme.

**Philippe Gardaz**

# Seuls dans la nature

●●● **Patrick Bittar**, Paris  
Réalisateur de films

*Le mur invisible*, premier long-métrage de l'Autrichien Julian Roman Pölsler, est une adaptation d'un roman, *Die Wand*, qui fut un best-seller dans les pays germanophones lorsqu'il parut en 1963.

Venue passer quelques jours dans un chalet des Alpes, une femme est brutalement séparée du reste du monde par un mur invisible, comme une immense vitre en pleine nature, qui lui bloque toute issue au-delà d'un certain périmètre. Les gens qu'elle aperçoit de l'autre côté semblent pétrifiés en pleine action, comme si le temps s'était brusquement arrêté pour eux. Le début du film relève donc clairement du registre fantastique, avec une brèche dans le réel qui engendre de l'angoisse (très bonne utilisation du silence).

Le phénomène demeurant aussi inexplicable qu'irréversible, la femme renonce bientôt à toute tentative d'évasion. La seule alternative est alors l'adaptation ou le suicide. Pour éviter l'effondrement psychique, elle se met à écrire. Le récit du film est calé sur ce *compte-rendu*, comme elle l'appelle, chronique existentielle de sa survie, seule dans la nature. La faiblesse principale du film découle de l'usage immodéré de ce texte, en voix off sur des plans frontaux de l'actrice « pensive ». Martina Gedeck (*La Vie des autres*), la cinquantaine, physique assez ordinaire, visage à la plastique variable, participe à l'effet d'humanisation du fantastique.

Lorsqu'elle monte dans les alpages, elle reprend goût au monde et se sent apaisée. Les images en CinémaScope de la montagne enneigée, de la vallée dans la brume, du ciel étoilé, sont d'une beauté à couper le souffle.

Les « histoires de Robinson » sont toujours passionnantes, l'expérience d'isolement absolu offrant l'occasion de « revenir aux fondamentaux ». Ici la citadine se transforme en paysanne : elle s'adonne aux travaux des champs, coupe du bois, ramasse des fruits, fait vêler une vache, chasse... « On ne s'habitue pas à tuer », écrit-elle après avoir tiré sur un chevreuil dont l'agonie donne lieu à une scène impressionnante. « La seule personne qui puisse faire le bien ou le mal dans cette forêt, c'est moi. » Sa hantise est de sombrer « dans un abîme au-delà de l'animalité ».

**Le mur invisible,**  
de Julian  
Roman Pölsler

« *Le mur invisible* »



Les animaux, justement, se révèlent d'une importance vitale : son chien qui lui réapprend la joie ; une chatte comme miraculeusement née « sous cloche »... Au-delà de l'attachement lié à leur compagnonnage, c'est le sentiment de responsabilité à leur égard qui constitue sa seule raison de survivre au désespoir. Cela m'a paru très juste : notre vocation d'êtres humains n'est-elle pas de *prendre soin* de ce qui nous a été confié ? « La vie est plus supportable quand on aime et quand on est aimé. Je ne connais pas d'émotion plus raisonnable que l'amour. » Étonnamment, Dieu n'est jamais invoqué, ni même évoqué...

## Des sauvages

Il est en revanche prié avec ferveur dès le premier plan du film argentin *Los Salvajes*. Le jeune Simòn prie juste avant cette nuit où, avec son frère aîné Gaucho, deux autres adolescents et une fille, il va s'évader du centre de détention pour mineurs (où l'on récite le bénédicité à la cantine). Après avoir froidement assassiné un gardien, les fugitifs s'engagent dans une longue marche à travers la pampa, et finissent par se perdre dans un paysage de plus en plus accidenté, de montagnes basses flanquées de végétations éparses. Ils pillent et tuent les rares personnes qu'ils rencontrent sur leur route. Peu à peu, le groupe se disloque et chacun devient une menace pour l'autre.

Le réalisateur Alejandro Fadel est un des scénaristes d'*Elefanto Bianco*.<sup>1</sup> Pour incarner ses « sauvages », il a choisi des amateurs qui avaient un vécu similaire à celui des personnages. Une équipe légère lui a permis d'expérimenter en tournage l'âpreté d'une immersion dans la nature sauvage et de

se détacher progressivement d'une forme narrative conventionnelle, pour faire confiance à la puissance poétique des images. Et il n'expose jamais la violence criminelle de façon frontale.

*Los Salvajes* présente de nombreux points communs avec *Die Wand*. C'est également un premier long-métrage tourné en Scope. Si le nom de la femme autrichienne nous est inconnu (et pour cause !), les adolescents argentins n'ont pas vraiment d'identité et ne se parlent quasiment pas. Ils fument de la drogue dans des sacs en plastique et Gaucho, le plus azimuthé de tous, laisse grésiller constamment une petite radio qu'il a trouvée. Autant dire qu'eux non plus ne sont pas dans un rapport éditorique avec cette nature qu'ils ne connaissent pas : pour Gaucho, par exemple, l'horizon de la libération, c'est une mégalopole, Buenos Aires. Et eux aussi se mettent à chasser (le sanglier) et apprennent à dépecer. Simòn, qui n'est pas un tueur, renonce également à tirer sur un animal qu'il vise.

Enfin, comme dans *Die Wand*, l'autre est un ennemi potentiel, l'homme est un prédateur. Les rares personnes que les ados rencontrent sont dans un rapport hostile aux autres : hors-la-loi ou flics. Les prières de Simòn et la résonance mystique de certains plans ne laissent pas présager le panthéisme désespéré de la fin.

Ainsi, en parquant une femme et des adolescents dans la nature sous le soleil, ces deux films soulignent l'enfermement de l'homme moderne dans les ténèbres de son cœur, devenu opaque à la lumière pascale.

**P. B.**

**Los Salvajes,  
d'Alejandro  
Fadel**

1 • Lire la critique de ce film dans *choisir*, n° 640, avril 2013, p. 30.

# Le baiser et la morsure

● ● ● **Valérie Bory**, *Lausanne*  
Journaliste

Le titre du spectacle intrigue et annonce une démarche intellectuelle. Les papilles en éveil, on mord à l'invitation de la *Compagnie de nuit comme de jour*.

Beau début. La salle est plongée dans un noir épais. Une voix ténue chante doucement *Ô nuit enchantresse*. Un décor forestier émerge de la lumière. Le sol noir brillant du plateau capte les reflets, une musique lointaine, très étirée, installe un climat mystérieux. Un paradis perdu ?

Avec l'éclairage, qui peu à peu fait émerger la scène de la nuit, on découvre des hommes singes et une femelle. Ils se meuvent à quatre pattes, comme les chimpanzés, ces grands singes si troublants, nos frères de 20 millions d'années. Ils s'épouillent, poussent des grognements, apprennent des gestes de tendresse, découvrent l'acte de taper, de planter. Une première spectatrice quitte discrètement la salle.

Après une courte agitation, où les singes traversent le plateau en émettant des cris ou des halètements, ils s'essaient à la position debout. *Homo erectus* tape un pied au sol, les autres font de même, à l'unisson. Prémices de civilisation ? Un rythme, une force naissent. On comprend bien le propos. Puis on en vient à regarder sa montre. Deux autres spectateurs se glissent furtivement entre les travées : 1h10 de passée. L'envie de découvrir l'apogée de cette quête de l'humanité s'émousse.

La dernière demi-heure est consacrée à l'homme, animal debout. Les singes tombent les masques (très réussis, de Cécile Kretschmar), déambulent dressés sur deux pattes. La femelle découvre son torse, puis cache sa nudité. Deux d'entre eux se passent une cravate autour du cou. Avec réticence. Eh oui, bien vu ! Un jour, l'homme a accepté de porter ce nœud coulant qui l'attache à sa race moderne.

Mais vont-ils enfin parler ? La parole sort du larynx (7 millions d'années, dit la notice), empêchée par d'autres nœuds. Des bribes de textes (on voudrait savoir de qui) sont dits. Un extrait fait penser à du Novarina. La langue est balbutiée par un ex grand singe en smoking. Non sans humour. On débarque dans la famille des surréalistes. « Michel... les chiens... hurle un homme solitaire. » Le comédien lui-même hurle la phrase quatre fois. Force des poumons de l'Homme ? Angoisse existentielle ?

Le projet de la compagnie, selon ses *Notes d'intention*, est de « théâtraliser la limite entre l'homme et l'animal ; un projet en plusieurs opus ». On se dit que parfois il vaudrait mieux oublier les *notes d'intention*, car le critique ou le spectateur juge ce qu'il voit et entend sur scène. Et la scène est un langage en soi. Un tel théâtre, surtout dévolu à la langue des corps, qui dit l'animalité première, c'est trop ou trop peu.

**V. B.**

**Le baiser et la morsure - Opus 2 : la longueur moyenne des énoncés**,  
conception et mise en scène Guillaume Béguin  
Théâtre du Grütli (GE),  
du 21 au 31 mai

# Le corps au creuset du récit

Laure Mi Hyun Croset

●●● **Sylvain Thévoz**, Genève  
Anthropologue, théologien, écrivain

Laure Mi Hyun Croset nous touche par la sincérité de son écriture. A travers celle-ci, les failles ne sont pas escamotées, mais en quelque sorte mises en valeur. Elles sont révélées avec humour, par une douceur singulière et une haute capacité d'introspection. Car Laure Mi Hyun Croset sait les explorer, les apprivoiser et nous les rendre visibles, en révéler les prises dans un même mouvement. Si certains, en parlant de beaucoup de choses, ne parlent toujours que d'eux-mêmes, Laure Mi Hyun Croset, en se racontant, évite les impasses de l'écriture narcissique pour nous ouvrir au contraire au monde et à notre propre singularité.

Écriture surprenante, complice, intimement liée au corps. Écriture suave, charnelle, de celles que l'on se murmure à l'oreille ou se passe de mains en mains, en confirmant la compréhension par un clignement d'œil. Écriture dont les tracés donnent la chair de poule ou font sourire. Écriture qui raconte l'essentiel mais aussi la légèreté trouble de la vie coupant le souffle. Laure Mi Hyun Croset ne laisse jamais indifférent, et c'est son but. Elle cherche le contact, cela se sent. Mais avec qui ? Et puisqu'elle poursuit un amour, tiens donc, comment s'appelle-t-il ?

Si l'écriture la sert tout comme elle l'embellit, c'est cœur, corps, écriture et esprit qui sont brassés tout entiers au creuset du récit. Et le temps d'une lecture, d'un corps à cœur de haute tenue, le corset des convenances, des habitudes et des exigences arbitraires se dénoue, comme par miracle, d'un cran. On peut alors respirer plus large, profondément ; on peut alors déballer à son tour sur la petite table intérieure - peut-être à son corps défendant, car les vieilles peurs sont toujours là - la petite pile plate des feuillets pliés de l'enfance.

**Sylvain Thévoz** : *Laure Mi Hyun Croset, vous êtes née à Séoul en 1973, pouvez-vous nous raconter en quelques mots votre parcours de vie ?*

**Laure Mi Hyun Croset** : « Je suis effectivement née en Corée. J'ai ensuite été adoptée, alors que j'étais encore toute petite, par une famille suisse. Pour faire bref, je puis dire que mon parcours a été jalonné de voyages, de découvertes artistiques et de relations très intenses. Ceci ne s'est cependant pas produit sans mal, car un tel choix d'existence demande des sacrifices et induit une certaine précarité ; mais si c'était à refaire, je n'hésiterais pas. »

*Comment êtes-vous venue à l'écriture et comment celle-ci en est-elle venue à jouer un rôle majeur dans votre vie ?*

« Lorsque j'étais une petite fille, j'ai découvert le pouvoir des mots, qui était d'abord celui de m'intégrer - nécessité d'autant plus grande que je ne ressemblais pas à mes camarades - puis, grâce à la lecture, celui de créer un univers qui fasse rêver. Ensuite, j'ai eu en vie, à mon tour, d'émouvoir ou du moins d'interpeller les gens pour parler de certaines réalités qui m'étaient chères. »

*Votre premier recueil de « tranches de vie », Les Vellétaires, a été publié en 2010 aux éditions Luce Wilquin.<sup>1</sup> Quel regard jetez-vous dessus aujourd'hui ? Quelle a été l'énergie qui vous a poussée à l'écrire ?*

« Je garde une grande affection pour cette première publication, même si je ne peux m'empêcher d'y voir des défauts chaque fois que je l'ouvre. J'avais commencé par écrire *Polaroids*,<sup>2</sup> mais l'introspection que cette autofiction supposait était très pénible. J'ai décidé de faire une pause pour que les choses décanent. J'ai alors écrit cinquante petits portraits ironiques pour dire la faiblesse, la lâcheté, l'angoisse d'un certain milieu : ce sont *Les Vellétaires*, moins les vingt-huit plus mauvaises nouvelles. »

*A vous lire, on ressent très intensément une sorte de complicité et d'intimité partagée avec cette capacité singulière*

*que vous avez de vous ouvrir d'une manière très forte, tout en conservant une haute tenue à votre écriture. Ce mélange d'émotions et de discipline, comment parvenez-vous à l'équilibrer ?*

« D'abord, je cherche l'émotion brute que je veux reproduire pour la partager avec le lecteur. Ensuite j'élague, je cisèle, je tente de trouver le ton juste, afin de la rendre lisible, digeste pour les autres. C'est cela mon véritable travail d'écriture. »

*Vous effleurez les questions de l'identité et de l'altérité dans vos textes, mais vous travaillez surtout le rapport à la famille, l'appartenance. Votre écriture est-elle une écriture de l'exorcisme de l'enfance, une manière de régler des comptes ?*

« Je ne veux surtout pas régler des comptes. Le dialogue est fait pour ça, pas la littérature. C'est plutôt que je n'ai pas d'imagination, donc il m'est plus facile d'écrire sur mes souvenirs ou ceux des autres qui y consentent que d'effectuer des projections dans le futur. Et je trouve aussi plus intéressant de tenter de décrire la réalité, parfois si évanescence, plutôt que d'en créer une nouvelle. »

*Avez-vous déjà été gênée d'être lue par certaines personnes ?*

« Non, un livre, une fois qu'il a été publié, appartient à tous. Chacun peut le lire à sa manière, librement. Pour ce qui concerne *Polaroids*, il ne s'agit plus de moi ou de mon texte, mais d'un texte. J'ai cependant rougi plusieurs fois en le lisant en public, car il devenait difficile de me dissocier du texte à ce moment-là. »

*Faire l'amour ou faire des livres, c'est du pareil au même ?*

1 • Recueil de nouvelles relatant des tranches de vie de personnages qui abandonnent rêves et projets au lieu de les réaliser.

2 • Luce Wilquin 2011, 112 p. Autofiction sous la forme de brefs fragments, qui narre l'histoire de hontes comme autant de petits moments de solitude dans lesquels on se reconnaît aisément. Le livre a reçu le prix Eve de l'Académie Romande 2012.

« Pas tout à fait, on écrit essentiellement pour des inconnus. » (Rires)

*Polaroïds est sous-titré du terme d'autofiction. Qu'entendez-vous par là ?*

« Mon roman est une autobiographie, mais comme elle est partielle, puisqu'elle ne dit pas tout, seulement l'histoire de mes hontes, et partielle, car elle ne présente que mon point de vue, subjectif, je préfère l'appeler autofiction. »

*Avez-vous une idée de ce qui touche les gens dans votre écriture ? Quels sont les remarques ou commentaires qu'ils vous font ?*

« Les lecteurs m'ont souvent dit qu'ils étaient émus, qu'ils se reconnaissaient dans le récit de mon parcours, pourtant intime et singulier. Pour moi, c'est vraiment la magie de la littérature que de parvenir, avec une aventure unique, à toucher l'universel. »

*Vous définissez-vous comme une auteure romande ? Quel regard portez-vous sur la scène littéraire de la région ?*

« Non, selon moi, la littérature, à part pour certaines thématiques ou manières de s'exprimer propres à un lieu, n'a pas de frontières. En revanche, je m'intéresse de plus en plus à la littérature créée en Suisse romande, car elle est aussi belle que diverse et parce que je considère comme une grande chance le fait de pouvoir dialoguer avec d'autres auteurs. »



Laure Mi Hyun Croset

## Les velléitaires

*Quels sont les écrivains qui vous ont marquée et ceux qui aujourd'hui continuent de le faire ?*

« Si je devais n'en citer qu'un seul, ce serait plus facile : Flaubert. De lui, j'ai appris qu'aucun sujet n'est indigne de faire l'objet d'un roman, que tout est dans le style et le point de vue choisi, que l'humour, l'ironie, le regard posé sur ce qui est narré sont redoutablement efficaces. Sinon, j'aime beaucoup de textes différents, ceux qui sont courageux, généreux, humains ou même sombres, mais j'ai toujours besoin que l'auteur soit exigeant dans son style, que la langue, même simple, soit belle et précise. Chaque livre, bon ou mauvais, m'apporte des solutions littéraires ou me prévient des facilités ou des mal-adresses dont il faut que je me méfie. »

*Si vous deviez changer quelque chose à votre écriture ?*

« J'améliorerais considérablement mon sens de la ponctuation et étendrais mon lexique. »

*Que signifie la spiritualité pour vous, et quelle place tient-elle dans vos recueils ?*

« La spiritualité est en creux dans mes ouvrages. C'est parce que mes personnages manquent de spiritualité, au sens large du terme, de ferveur dans leurs entreprises, qu'ils échouent et sont malheureux. »

*Si je vous dis religion ? L'écriture : une forme de prière ?*

« Peut-être, oui, si on la considère comme un moyen de changer le monde. Je suis d'accord avec Anaïs Nin : "Je crois qu'on écrit pour créer un monde dans lequel on puisse vivre". »

**S. Th.**

# Sergio Regazzoni

Il est rare de rencontrer une personnalité aussi généreuse et discrète que Sergio Regazzoni. Mais encore ? Ce Tessinois très attachant est né à Lugano le 4 novembre 1943. Il en gardera un doux accent italien jusqu'à sa mort prématurée, le 30 juillet 2009, des suites d'un cancer.

Entre ces deux dates, un très long voyage au cœur de la JOC (Jeunesse ouvrière chrétienne), puis de la JOC internationale où il sera appelé à de hautes tâches. Il sera ensuite sollicité par le CCFD (Comité catholique contre la faim et pour le développement) pour assumer les relations de la centrale parisienne avec l'Asie et le Pacifique. Après un séjour de quelques années au pays natal, nouveau départ à Paris pour y diriger le Centre Lebre. Une tâche qu'il assumera de 1994 à 2007. Au total, une ouverture au monde d'une rare intensité, sans oublier Denise, son épouse, et leurs deux filles !

Les proches, amis et collègues lui rendent témoignage dans cet ouvrage qui souligne combien « la solidarité n'a pas de frontières » pour le porteur d'une solide espérance. J'ai pu moi-même apprécier son écoute attentive et pertinente lorsqu'il m'appela à diriger la rédaction du bulletin *Foi et Développement* (aujourd'hui *Développement et Civilisations*), l'organe du Centre Lebre-IRFED.

L'ouvrage collectif qui lui est consacré sera pour nombre de lecteurs et lectrices une découverte et un sujet d'étonnement : comment un tel ouvrier du développement a-t-il pu rester aussi

longtemps dans l'ombre ? Lors de ses missions au Vietnam, au Cambodge, au Laos ou encore en Chine, en Indonésie ou au Timor Oriental, il fut pourtant, selon l'avis d'un témoin, « un homme qui posait les bonnes questions au bon moment ». Rendons donc hommage à l'un de ses fidèles collaborateurs, François Bellec, pour avoir rassemblé cette gerbe de témoignages qui répare une fâcheuse injustice.

N'oublions pas cependant, à la racine du travail de Sergio Regazzoni, le nom de Louis-Joseph Lebre (1897-1966), dominicain, économiste français, créateur de la revue *Economie et Humanisme*. Précurseur de la prise de conscience, au sein de l'Eglise catholique romaine, des problèmes mondiaux de développement économique, Lebre est l'auteur de la formule reprise par Paul VI dans son encyclique *Populorum progressio* (1967) : il est urgent de favoriser « un développement de tout l'homme et de tous les hommes ».

Sergio Regazzoni s'est distingué au sein de la complexité économique et politique qui prendra le nom de « mondialisation ». Le Père assomptionniste Bernard Holzer, ancien secrétaire général du CCFD, se rappelle : « Ses convictions étaient les nôtres : l'essentiel est de faire se rencontrer des hommes, de dialoguer, d'avancer ensemble, d'apprendre à s'écouter et à s'estimer. » Ce beau programme n'a pas perdu un iota de son urgence !

**Albert Longchamp s.j.**

Sous la direction de **François Bellec**, *Sergio Regazzoni, la solidarité n'a pas de frontières*, Beaune, La Toison d'Or 2011, 366 p.

# Vie et pensée chrétiennes

**Eva-Maria Faber** (éd.),  
*Lebenswelt und Theologie. Herausforderungen einer zeitsensiblen theologischen Lehre und Forschung* (Schriftenreihe der Theologischen Hochschule Chur 9),  
 Fribourg, Academic Press Fribourg 2012,  
 348 p.

On peut parfois avoir l'impression qu'une certaine perplexité entre le monde contemporain et la foi chrétienne domine la vie de l'Eglise. Il n'y a pas de raison de penser pour autant que cette perplexité est immuable. Partout où la vie et la pensée chrétiennes s'interpénètrent, l'Eglise, au contraire, peut être « dans le Christ, en quelque sorte le sacrement, c'est-à-dire à la fois le signe et le moyen de l'union intime avec Dieu et de l'unité de tout le genre humain » (Vatican II, *Lumen gentium* 1).

C'est dans ce sens que le livre *Lebenswelt und Theologie*, qui présente le travail théologique accompli à la Theologische Hochschule Chur (Coire), mérite une attention au-delà de son contexte d'origine. En Suisse romande, il serait peut-être utile de commencer sa lecture par l'article qui conclut le recueil. Eva-Maria Faber, rectrice de la Faculté de théologie, retrace l'histoire et le profil actuel de l'institution coirienne, qui se distinguent notamment par une sensibilité pastorale qui se veut à la hauteur des discours scientifiques de notre époque. Dans ce sens, l'article substantiel d'Eva-Maria Faber esquisse une théologie qui s'intéresse à la *Lebenswelt*, un terme difficilement traduisible, mais qu'on pourrait rendre par « le monde vécu ».

Parmi les nombreux aspects évoqués, il suffit de mentionner les réflexions sur l'insuffisance d'une théologie scienti-

fique qui oublie qu'elle n'est qu'une partie de la foi vécue et réfléchie de l'Eglise.

Pour remédier au danger de cet oubli, il est très stimulant de mettre en rapport théologies systématiques et pastorales. Dans ce sens, Hanspeter Schmitt évoque la contribution de la théologie morale, Birgit Jeggle-Merz traite de la liturgie face aux défis actuels, Christian Cebulj esquisse le potentiel de la pédagogie religieuse et Simon Peng-Keller, la valeur théologique de l'expérience spirituelle.

S'il est impossible de résumer en quelques mots les contributions de ces théologiens de Coire, on peut néanmoins relever leur attitude commune qui consiste à valoriser les intentions profondes des auteurs cités et acteurs mentionnés. Ainsi, sans renoncer à la critique, la réflexion théologique peut saisir les richesses du monde dont elle fait partie. Comme le dit Eva-Maria Faber, en renvoyant à Ottmar Fuchs (professeur de théologie à l'Université de Tübingen), les études théologiques peuvent être une « étape d'un chemin de vocation ». La dimension pastorale de la théologie « dans le monde vécu » devient ainsi une réalisation de sa dimension ecclésiale.

**Michael Quisinsky**

# Ermites du Milieu du Monde

Une source qui jaillit dans la région de Pompaples alimente des eaux qui rejoignent les unes le Rhin, via l'Aar, les autres le Rhône, via la Venoge, d'où cette notion de Milieu du Monde constituant le champ d'exploration de l'auteure. Celle-ci a consulté toutes les archives susceptibles de renseigner sur le phénomène de l'érémisme, des archives plus ou moins riches selon les régions et selon l'intérêt que portaient au sujet les archivistes qui les conservèrent.

L'érémisme est apparu dès l'Antiquité tardive avec les Pères du désert. Il avait pour modèle Jean-Baptiste, censé porter un vêtement en poil de chameau à la rugosité mortifiante. Au Moyen Age, certains ermites l'imitaient, comme en témoigne la lettre de remerciement de Sulpice Sévère à un ami qui lui avait procuré des palliums tissés en poil de chameau.

L'auteure nous entraîne à la découverte des endroits où s'établissaient, parfois en communauté, ces solitaires désireux de fuir le monde. Isolés sinon désertiques, ces lieux se situent sur des flancs de montagnes et parfois dans des grottes, comme à Longeborne en Valais ou au Salève près de Genève. Mais aussi au château de Ripaille où, en 1434, avant d'être élu pape, Amédée VIII de Savoie « alla au désert » avec les chevaliers de l'ordre qu'il avait fondé.

Moins prestigieux et plus proches du peuple qui les nourrissait, reclus et recluses pratiquaient une forme extrême de l'érémisme, en vivant emmurés dans une cellule percée de deux petites fenêtres, l'une donnant dans l'église pour suivre les offices, l'autre ouvrant sur l'extérieur. Genève eut elle aussi ses ermites et même une recluse près de la porte de Saint-Léger, où « elle faisait pénitence pour tous les péchés des chanoines ».

La Réforme eut raison de l'érémisme sur les terres où elle s'était implantée, mais aux portes de Genève, la contre-réforme, sous l'impulsion de François de Sales, redonna vie à l'ermitage des Voirons, pointé comme un fer de lance en direction de la Rome protestante.

Au terme de ce minutieux inventaire, on apprend avec étonnement qu'au XX<sup>e</sup> siècle encore, il y eut çà et là quelques ermites, notamment à Longeborne où le Père Delogne laissa un lumineux souvenir. Et que dans les années 90, Nicolas Buttet, un jeune homme à la carrière prometteuse, y renonça pour se retirer à Notre-Dame du Scex, en Valais, où il réunit de jeunes « paumés », avec qui il fonda une fraternité qui compte aujourd'hui quatre maisons, dont la première est celle d'Epinassey, près de Saint-Maurice.

**Renée Thélin**

**Catherine Santschi,**  
*Les ermites du milieu du monde. Le désert en Suisse romande, en Savoie et en Bresse et en Bugey, Genève, Slatkine 2012, 320 p.*

---

 ■ Religions
 

---

Sous la direction de  
**Anne-Laure Zwilling**  
**Lire et interpréter**

*Les religions et leurs rapports  
 aux textes fondateurs*

Genève, Labor et Fides 2013, 238 p.

Cet ouvrage nous vient pour l'essentiel de Strasbourg, où enseignent la plupart de ses auteurs. Et son titre dit bien deux choses, à savoir que trois grandes religions - le judaïsme, le christianisme et l'islam - sont spécifiquement fondées sur un Livre, mais que le bouddhisme et l'hindouisme, par exemple, présentent également un large éventail d'écrits, qui sont d'incontournables références.

Tous ces livres sont à lire et à méditer, mais il y a de cette lecture une face savante : l'histoire des textes et leur interprétation, appelée *exégèse* dans la tradition biblique. Tout texte n'est pas immédiatement compréhensible et son sens doit être recherché, parfois laborieusement. Or c'est précisément de ce travail que traitent deux contributions - à mon sens particulièrement intéressantes - de cet ouvrage : l'exposé de Frédéric Chapot sur les aspects théoriques de l'exégèse chrétienne, et les vingt pages fort instructives d'Anne-Laure Zwilling sur le sens général du texte en tant que récit (narratologie). Ces deux écrits sont des plus utiles à quiconque cherche à savoir mieux ce qu'est l'*herméneutique*, soit l'art d'interpréter.

Les autres contributions, très sérieusement documentées, intéresseront tous ceux qui, soucieux du dialogue intrereligieux, veulent s'informer sur les sources scripturaires des grandes religions, mais également les passionnés d'œcuménisme, qui y trouveront l'occasion d'en savoir plus sur quelques recherches théologiques ou sur d'édifiantes initiatives. Ils liront avec profit la contribution de Michel Deneken sur la naissance de la TOB et sur le « consensus différencié », notamment autour de l'épître aux Romains et de la théologie de la Justification. Un livre à recommander.

Philibert Secretan

**Zidane Meriboute**

**Une « nouvelle » vie du prophète  
 Muhammad**

Paris, Erick Bonnier 2012, 190 p.

Un livre révolutionnaire ? Peut-être, même s'il s'agit là de la traduction française d'un ouvrage connu dans le monde arabophone et des sciences islamiques, *Une nouvelle vie du Prophète*, au sous-titre un peu tapageur : « révélations », « source authentique », « traduit pour la première fois ».

On a là tout le problème entre la richesse incommensurable de la littérature en langue arabe (chrétienne et musulmane) et son traitement. Comment oser prétendre trouver de nouvelles informations alors que le Coran est censé être complet et définitif ? Comment asseoir ces découvertes si ce n'est en invoquant l'authenticité des sources - une vraie science et un réel casse-tête pour les oulémas face, entre autres, à la multiplicité des *hadiths* - et en offrant une traduction en langue « véhiculaire » (l'anglaise existe déjà depuis longtemps). Cette traduction en français donne donc accès aux intéressés non arabophones à l'une des pièces du puzzle des écrits de l'islam. Elle s'ajoute aux quatre autres sources sur les faits et gestes du fondateur du courant islamique.

L'ouvrage se compose de vingt-et-un chapitres, qui sont comme des courtes vignettes au style résumé ou re-phrasé par Zidane Meriboute, classés par thèmes, quasi chronologiques, autour de la vie de Muhammad : naissance, vocation, etc. Il rassemble - à en croire l'auteur - les informations de plus de... 4000 auteurs dont 400 femmes ! Cette précision tombe à pic dans l'atmosphère des pays à majorité musulmane du pourtour méditerranéen. Il est vrai que pour les experts, les variantes des épisodes de la biographie du Prophète assurent le lecteur d'« un nouvel éclairage sur la vie de Muhammad », dont l'enseignement « revêt de nos jours une grande actualité ».

Encore convient-il de s'informer sur l'islam au-delà des publications superficielles de notre presse, du fond des choses à la source, ou plutôt aux sources, auxquelles la fantastique et complexe langue arabe ajoute de l'opacité.

Cet ouvrage, complété par de judicieuses synthèses en annexe sur le sunnisme, le chiisme, etc., devient ainsi un outil d'approche aux dimensions fort raisonnables de la vie d'un homme incontournable pour plus d'un milliard de disciples de par le monde. Il contribue à décloisonner ce qui demeure encore mal connu : l'histoire du Prophète des musulmans. Plus d'excuses de ne pas savoir, puisque la version française est arrivée !

Thierry Schelling

**Raimundo Panikkar**

***Pluralisme et interculturalité***

*Œuvres VI. Cultures et religions en dialogue t.1,*  
Paris, Cerf 2012, 446 p.

Comme le premier volume des *Œuvres complètes* (sur les 12 qui ont paru en italien), ce deuxième volume rassemble des livres et des articles écrits sur une soixantaine d'années par Raimon (Raimundo) Panikkar, autour du thème du pluralisme et de l'interculturalité.

De mère catalane et catholique et de père indien et hindou, l'auteur vit en lui cette rencontre de cultures et celle de trois religions (chrétienne, hindoue et bouddhiste). Il veut poser « le fondement d'une possible compréhension universelle », en réaction avec le colonialisme et le syndrome du village global qui aimeraient imposer leurs opinions et niveler la culture. « Le pluralisme va au-delà de la reconnaissance des différences (pluralité) et des variétés (pluriformité). Le pluralisme est lié à la "diversité" radicale ». Encore faut-il définir les notions de vérité, d'identité religieuse, de tolérance, de syncrétisme, etc.

L'approche de Raimon Panikkar est plurielle, philosophique, phénoménologique, anthroposophique, théologique, métaphysique... Une pensée profonde, étayée par des arguments solides. Sa réflexion en faveur d'une compréhension véritablement universelle, c'est-à-dire mutuelle et réciproque, est de plus en plus d'actualité.

Marie-Thérèse Bouchardy

■ Essai

**Paul Valadier**

***La Beauté fait signe***

*Arts, morale, religion*  
Paris, Cerf 2012, 232 p.

Le beau se découvre dans le murmure. La beauté n'a pas disparu et elle fait vivre. Il faut pour cela avoir en soi une vie culturelle et spirituelle. L'auteur examine d'abord les enjeux actuels de l'art et y découvre à la fois le sublime et le sordide. Il nous exhorte à découvrir ce qui donne l'envie du beau et de la vie. Mais le jugement de goût n'est jamais assuré. Est-ce la fin de l'art ? Celui-ci se substitue-t-il à la religion ? Les musées sont-ils les nouveaux temples ? Le musée imaginaire de Malraux ne comble pas le désir de vivre une vie sensée.

L'auteur revient à Schopenhauer et à Nietzsche. Il dessine un vaste panorama, bien documenté. Il se demande s'il ne faudrait pas trouver une clé d'analyse de la situation actuelle des arts dans la poursuite de l'iconoclasme qui a marqué l'histoire de l'Orient et de l'Occident chrétien. Il propose cette hypothèse en s'appuyant sur les travaux de Marie-José Mondzain, notamment *Image, icône, économie*.

L'image ne va pas sans un regard porté sur elle, elle est ambiguë dans le commerce des regards. L'image est la présence d'une absence. Pour Paul Valadier, l'invasion permanente des images dans la publicité, la télévision, le cinéma et sur Internet entraîne inflation, dévalorisation et perte de prestige de l'image. Le baroque, victoire incontestable du monde des images, peut être vu comme un iconoclasme paradoxal, le vide sous l'emphase. Il met le fidèle devant un surcroît de beauté et de splendeur. Et le Père jésuite de rappeler qu'à côté des sciences, un regard contemplatif reste possible. Au final ce livre est un plaidoyer pour l'admiration, l'ouverture spirituelle et la contemplation, pour accéder à l'Art et à la Beauté.

Jean-Daniel Farine

## ■ Spiritualité

**Collectif*****En Dieu il n'y a pas de violence****La force qui nous habite*

Paris, Montrouge 2013, 126 p.

Le titre de ce remarquable petit traité est trompeur puisque ses trois auteurs, tous religieusement engagés, insistent d'emblée sur le fait qu'ils ne sont pas théologiens. Après une brève allusion à la violence qui règne dans l'Ancien Testament, ils ne parlent pas de Dieu mais de l'engagement humain dans la non-violence. Et quel engagement !

Alain est franciscain. Après avoir côtoyé Lanza del Vasto et pris pour modèle Gandhi, il a vécu dans plusieurs pays où être non-violent était rude et dangereux : Chicago des défavorisés, Guatemala, Sri Lanka...

Katia, libanaise, plongée à 18 ans dans l'horrible guerre civile du Liban (1975-1991), s'est engagée avec d'autres chrétiens dans la non-violence, au prix d'être accusée de lâcheté par les siens, ce qui l'a rapprochée très concrètement du Christ Jésus. Devenue médecin, elle a travaillé dans l'humanitaire, vivant les pires situations, dont le Darfour ; elle a même connu sept mois de totale incapacité d'agir, prisonnière dans un no man's land entre deux belligérants.

Frédéric n'a connu ni la guerre ni la violence dans son milieu protégé, mais, frappé par la souffrance du monde autour de lui, il a longtemps cherché sa voie, travaillant quatre ans au Japon, avant de rencontrer lui aussi François d'Assise. Il a alors fréquenté le quart-monde en France, en Palestine, au Congo...

Tous les trois - c'est la seconde partie du livre en forme de dialogue - réfléchissent sur la violence et la non-violence. La violence qui n'est pas seulement autour de nous, mais en chacun de nous. Et qui tente même le non-violent le plus convaincu, avec le risque, à petits pas, de contredire cet engagement.

Dans une troisième partie, les auteurs analysent la violence sous toutes ses formes, les plus cachées étant celles qui empoisonnent les relations entre deux personnes.

La conclusion, en plaçant le Christ au centre de toute cette réflexion, nous éclaire sur le sens du titre de l'ouvrage. Elle précise ce

qu'est la non-violence et définit les caractéristiques d'une vraie relation : gratuité, vulnérabilité, absence de jugement, liberté et recherche de l'intériorité. Ce livre est à lire par tous ceux et celles qui ne sont pas indifférents à la violence qui règne en chacun de nous et dans le monde, dans les pays lointains comme tout près de chez soi.

Jacques Petite

**Paul-Dominique Marcovits*****Pardonner... Jusqu'ou***

Paris, Cerf 2013, 98 p.

Ce livre est l'écho de six conférences de Carême autour d'autant de passages des évangiles de Matthieu et de Luc relatifs au pardon. Celui-ci est le beau nom de l'amour, nous dit l'auteur dans sa préface. Pardoner est un acte de foi, non d'abord de la sensibilité. Il faut du temps pour pardonner, demander le don du pardon, laisser grandir celui-ci en nous et rendre grâce.

Dans une autre homélie intitulée *Pardonner ce n'est pas oublier*, le Père Marcovits appelle à gérer sa mémoire. Il est normal de se souvenir de la querelle. Dans une première étape, il en va de l'acceptation de la réalité. Mais il est nécessaire de se souvenir aussitôt du pardon qui a été donné : si l'amour a manqué, maintenant il sera là. L'auteur cite la parole de Kierkegaard : « Pour oublier le passé, souviens-toi du pardon. » Ce dernier doit toujours être source de reconnaissance. Le pardon guérit, redresse, rend de plus en plus serein. Il ouvre l'avenir, comme un chemin d'amour. C'est ainsi que l'auteur commente la déclaration de Jésus à la pécheresse : « Ta foi t'a sauvée, va en paix » (Lc 7,48-50).

« Donne-nous de recevoir ta miséricorde dans un cœur simple et joyeux. » Chacun des chapitres se termine par une prière comme celle-ci. Le Père Marcovits nous conduit avec des paroles simples sur un chemin exigeant.

Jean-Daniel Farine

**Ambrosio Alberto-Fabio**, *Petite mystique du dialogue*, Paris, Cerf 2013, 102 p.

**Bianchi Enzo**, *Chemins d'humanité. Les Béatitudes*, Paris, Cerf 2013, 160 p.

**Bonhoeffer Dietrich**, *Qui est et qui était Jésus-Christ. Cours de christologie à Berlin - 1933*, Genève, Labor et Fides 2013, 180 p.

**Bouchard Françoise**, *Saint Jean-François Régis 1597-1640. Un témoin de l'Évangile pour aujourd'hui*, Paris, Salvator 2011, 256 p.

**Breck Jean**, *L'Écriture dans la Tradition. La Bible et son interprétation dans l'Église orthodoxe*, Paris, Cerf 2013, 304 p.

**\*\*Col.**, *Lire et interpréter. Les religions et leurs rapports aux textes fondateurs*, Genève, Labor et Fides 2013, 238 p. [44424]

**\*\*Col.**, *Psychologie du développement religieux. Questions classiques et perspectives contemporaines*, Genève, Labor et Fides 2013, 258 p. [44431]

**\*\*Col.**, *Monothéisme et violence*, Lumen Vitae, Bruxelles 2012, 134 p. [44468]

**\*\*Col.**, *Helvetia et le goupillon. Religion et politique en Suisse romande, XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, Lausanne, Société d'histoire de la Suisse romande 2012, 136 p. [44484]

**\*\*Col.**, *S'initier à l'accompagnement spirituel. Treize expériences en milieu professionnel*, Genève, Labor et Fides 2013, 298 p. [44489]

**Deluz Jean**, *De la « pompe » à la « muni ». 150 ans d'histoire de la Musique municipale de la Ville de Genève*, Genève, Slatkine 2013, 144 p.

**Delvoye Yvon**, *Accéder à son espace intérieur. Changer son regard pour changer sa vie*, Genève-Bernex, Jouvence 2013, 156 p.

**Faessler Marc**, *Qohélet philosophe. L'éphémère et la joie. Commentaire herméneutique de l'Écclésiaste*, Genève, Labor et Fides 2013, 272 p.

**Fontanet Mathilde**, *Décembre. Roman*, Genève, Metropolis 2013, 256 p.

**Hubaut Michel**, *Un monde en quête de sens*, Paris, Cerf 2013, 208 p.

**Humann François-Marie**, *Aimer comme Dieu nous aime. Essai de théologie spirituelle*, Paris, Seuil 2013, 312 p.

**Lecaros Véronique**, *L'Église catholique face aux évangéliques. Le cas du Pérou*, Paris, L'Harmattan 2012, 246 p.

**Le Gal Frédéric**, *Délires et sérénité. Du spirituel en milieu psychiatrique*, Paris, Cerf 2013, 160 p.

**Maillard Ella**, *Cette réalité que j'ai pourchassée*, Carouge/GE, Zoé 2013, 220 p.

**Meizoz Jérôme**, *Destinations païennes. Proses brèves*, Carouge/GE, Zoé 2013, 77 p.

**Meizoz Jérôme**, *Séismes*, Carouge/GE, Zoé 2013, 96 p.

**Picon Raphaël**, *Délivre-nous du mal. Exorcismes et guérisons : une approche protestante*, Genève, Labor et Fides 2013, 108 p.

**Polkinghorne John**, *La Science et la Religion. Deux approches complémentaires du réel*, Paris, Salvator 2013, 204 p.

**Ras Patrice**, *Estime de soi, confiance en soi, amour de soi. Les trois piliers du succès*, Genève-Bernex, Jouvence 2013, 96 p.

**Reynier Chantal**, *Prier 15 jours avec Pierre-Joseph de Clorivière. Jésuite sous la Révolution*, Bruyères-le-Châtel, Nouvelle Cité 2013, 120 p.

**Tâche Pierre-Alain**, *L'idée contre l'image*, Carouge-Genève, Zoé 2013, 124 p.

**Vouga François**, *La religion crucifiée. Essai sur la mort de Jésus*, Genève, Labor et Fides 2013, 192 p.

Vous pouvez emprunter ces livres  
à la bibliothèque du CEDOFOR,  
à Carouge/Genève.

consultation  
sur [www.cedofor.ch](http://www.cedofor.ch)

## Ménage de printemps

*J'ai regardé la première chaîne. Ils parlaient de Jérôme Cabuzac. J'ai regardé la deuxième chaîne. Ils en parlaient aussi. J'ai regardé la troisième chaîne. Rebelote ! Au final, j'ai dû me faire une raison. Jérôme Cabuzac, à toutes les sauces, colonisait l'ensemble des chaînes francophones. J'ai éteint la télé et j'ai fait mon repassage.*

*Le lendemain, rien de nouveau sous les projecteurs. Enfin si : cette fois, ils ne parlaient plus seulement du vilain menteur Cabuzac, mais aussi des méchants fraudeurs fiscaux qui venaient planquer leur argent en Suisse. J'ai éteint la télé et j'ai rempli ma feuille d'impôts.*

*Le lendemain, comme il fallait s'y attendre, ils ont parlé du secret bancaire. Pfff ! J'ai éteint la télé et je suis allée chercher des sous au Bancomat.*

*Le lendemain, ils ont parlé de corruption et d'argent sale. J'ai éteint la télé et je me suis dépêchée d'aller dépenser*

*mon fric avant qu'il me souille les mains. J'ai acheté des roses et de la lessive.*

*Le lendemain, ils ont parlé de morale. Je me suis dit : « Tiens, les grands mots sont lâchés. » J'ai pensé à toutes les inquisitions, à tous les pogroms, à toutes les croisades qui ont ensanglanté l'histoire au fil des âges et des carnages. J'ai pensé à toutes les chasses aux sorcières - ou aux libres-penseurs, ou aux communistes, ou aux intellos, ou aux bomos, et j'en passe - qui ont fait honte à l'humanité. A toutes les idéologies totalitaires dont ces horreurs ont découlé. A tous les hégémonismes politiques, religieux, raciaux qu'elles ont contribué à renforcer. Et qui se réclamaient tous, d'une façon ou d'une autre, de cette fameuse « morale », faussée, criminelle, liberticide car imposée de l'extérieur, et fondée au surplus sur une appréciation éminemment arbitraire du bien et du mal. Alors que la morale, la vraie, ne trouve son sens que dans les valeurs de l'âme et ne s'inspire que d'une seule règle universelle : ne pas faire aux autres ce qu'on*

*ne voudrait pas qu'ils nous fassent. Quelles valeurs mènent le jeu, aujourd'hui, en politique ? A quelles règles d'or ou d'argent obéissent les élus ? En l'absence de toute certitude à ce sujet, j'ai éteint la télé et j'ai lavé mes rideaux.*

*Le lendemain, continuant sur leur lancée, ils ont parlé de transparence. Un mot plaisant. Un mot galvaudé. J'ai failli me laisser avoir. Je me suis dit : génial, enfin ils prennent conscience des choses. Et puis je me suis souvenue du nombre de fois où ce mot avait été prononcé, dans les milieux politiques ou financiers, et du nombre de promesses qu'il avait suscitées, suivies inexorablement d'espoirs déçus. La transparence n'est qu'un leurre, un os jeté à l'opinion publique. On peut bien sommer les gens de dire la vérité, on ne peut pas les y forcer, sauf à exercer sur eux un très moche chantage. On peut bien se mettre à fouiller dans le compte en banque des élus, on ne peut pas savoir ce qu'ils ont dans le cœur. S'engagent-ils en politique pour servir le bien commun ou leurs propres inté-*

*rêts ? La réponse ne coulant pas de source, j'ai éteint la télé et j'ai nettoyé mes vitres.*

*Le lendemain, ils ont parlé de grand déballage. Les ministres français allaient devoir vider leur sac en public. Ça m'a fait bien rigoler. J'ai éteint la télé et j'ai sorti ma poubelle.*

*Le lendemain, je n'ai pas regardé la télé. J'ai fait de l'ordre dans mes armoires, nettoyé mon frigo, brossé mes tapis, dépoussiéré mes meubles, passé l'aspirateur et récuré mes sols. Bref, j'ai procédé à un méga ménage de printemps. Résultat, mon appartement brille comme un sou neuf. Chouette ! Ça a du bon, parfois, les scandales. Je me réjouis déjà du prochain.*

**Gladys Théodoloz**

